

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 3 mai 2010.

Section du dépôt légal

HIVER 2010 Vol. 6 No. 3



FrancVert est produit par
Nature Québec | UQCN



FrancVert sur Facebook : devenez membre

Pour consulter le Facebook de Francvert
Cliquez ici >>

ÉDITORIAL

Un souhait pour l'année 2010 : année de la biodiversité

ARTICLES

L'environnement dans tous ses états

Sous les pavés, les Fleurs ; un portrait des jardins partagés parisiens

La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville

Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?

DOSSIERS

Les réserves de la biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne

Les réserves de biosphère : de quoi s'agit-il ?

Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud

Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishka: Le développement durable par la coopération.

Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal

.. voir tous les articles du **dossier** ...

FrancVert sur Facebook
Rejoignez nous!

Cliquez ici >>

L'ENTREVUE

Entrevue avec Laurent Lepage : Adaptation aux changements climatiques

TRIBUNE

NOS LIENS

À LIRE - À VOIR

VOS QUESTIONS

PROCHAIN NUMÉRO

Agriculture et biodiversité

JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

22 avril : Jour de la Terre

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

Envoyer!

Les collaborateurs (trices)

Robert Barbault, Marie-Hélène Bérard, Jeanne Camirand, Catherine Cibien, Mamadou Ndong Dimé, Sabrina Doyon, Marie Fall, Aboubakry Kane et Jean-Philippe L. Messier

Rédacteur en chef : Eric Duchemin

Rédacteur adjoint : François Cantin

Rédactrices stagiaires au dossier : Mélina Martin et Alice Roy

Crédits photographiques

Claude Letarte, Julien Normandin,

HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)

- [Un souhait pour l'année...](#)



Éditorial

Un souhait pour l'année...

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications de Nature Québec

En ce début d'année, nous sommes nombreux à prendre des résolutions et à souhaiter « santé et succès » à nos proches. Pour la prochaine année, souhaitons que l'on se rende compte de l'importance de la biodiversité dans nos vies.

2010 a été désignée Année internationale de la biodiversité par l'UNESCO. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Qu'attendons-nous, au juste, de l'année internationale de la biodiversité? Oui, des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche et des initiatives de protection de la biodiversité seront menés. Des colloques seront tenus et peut-être

même que de nouvelles ententes internationales seront signées... Qui sait? L'objectif ultime de cette année est de faire avancer la cause de la protection de la biodiversité. Et cela ne pourra se faire sans que l'on fasse comprendre aux gens ce qu'est la biodiversité et pourquoi elle est si importante.

Pour la majorité d'entre nous, c'est un concept difficile à cerner. La biodiversité est un concept large, allant des gènes à la biosphère, en passant par les espèces et les écosystèmes. Et il est encore plus difficile d'expliquer en quoi sa protection est vitale pour l'humanité.

Les scientifiques s'accordent pour dire que la biodiversité est en recul. Et certains avancent même que la 6e extinction majeure planétaire est déjà en cours. Une espèce de mammifère sur quatre, une espèce d'oiseau sur huit, une espèce de poisson sur quatre, une espèce d'amphibien sur trois et 70 % des

[« précédente](#)

1 / 3

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Un souhait pour l'année...

Myène Bergeron, coordonnatrice aux communications de Nature Québec

En ce début d'année, nous sommes nombreux à prendre des résolutions et à souhaiter « santé et succès » à nos proches. Pour la prochaine année, souhaitons que l'on se rende compte de l'importance de la biodiversité dans nos vies.

2010 a été désignée Année internationale de la biodiversité par l'UNESCO. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Qu'attendons-nous, au juste, de l'année internationale de la biodiversité? Oui, des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche et des initiatives de protection de la biodiversité seront menés. Des colloques seront tenus et peut-être même que de nouvelles ententes internationales seront signées... Qui sait? L'objectif ultime de cette année est de faire avancer la cause de la protection de la biodiversité. Et cela ne pourra se faire sans que l'on fasse comprendre aux gens ce qu'est la biodiversité et pourquoi elle est si importante.

Pour la majorité d'entre nous, c'est un concept difficile à cerner. La biodiversité est un concept large, allant des gènes à la biosphère, en passant par les espèces et les écosystèmes. Et il est encore plus difficile d'expliquer en quoi sa protection est vitale pour l'humanité.

Les scientifiques s'accordent pour dire que la biodiversité est en recul. Et certains avancent même que la 6e extinction majeure planétaire est déjà en cours. Une espèce de mammifère sur quatre, une espèce d'oiseau sur huit, une espèce de poisson sur quatre, une espèce d'amphibien sur trois et 70 % des espèces de plantes connues seraient menacées de disparition. Comment se fait-il alors que si peu de gens se sentent préoccupés par cette question?

Je ne crois pas que cela soit dû à un manque d'information, mais plutôt à une mauvaise compréhension du fonctionnement de notre planète. La plupart des gens prennent pour acquis les énormes services que la nature leur rend et qui sont essentiels à leur survie: fixation du carbone atmosphérique, production d'oxygène, protection des sols contre l'érosion et maintien de leur fertilité, filtration de l'eau, pollinisation des plantes, etc. Or, chaque espèce qui disparaît fragilise le bon fonctionnement des écosystèmes et, conséquemment, cette disparition entrave les services environnementaux rendus.

Mais, comment expliquer cela aux gens? Comment expliquer qu'il est important de protéger le caribou forestier qui vit en forêt boréale, loin d'eux? Comment expliquer à un promoteur immobilier qu'il ne doit pas construire sur les terrains qu'il possède afin de protéger la rainette faux-grillon (une minuscule grenouille)? Comment expliquer aux pays en voie de développement qu'ils doivent freiner ou modifier le développement de leur économie afin de préserver des écosystèmes rares? C'est là que réside tout le défi!

Si nous vivions dans un coin reculé de la planète et que notre survie dépendait directement de notre environnement, que nous trouvions notre nourriture et nos médicaments à même la nature qui nous entoure, peut-être serions-nous plus sensibilisés à sa protection? Or, pour la majorité d'entre nous, notre nourriture provient du supermarché, nos médicaments de la pharmacie et notre eau du robinet. Nous avons oublié la véritable provenance des produits que nous consommons, et que nous consommons outrageusement il va sans dire! Si, à nouveau, nous prenions conscience que c'est la nature et toutes ses composantes qui nous permettent de vivre, alors peut-être pourrions-nous mettre un frein à la perte de biodiversité que nous connaissons actuellement?

Souhaitons donc, pour la prochaine année, une prise de conscience planétaire de l'importance de la biodiversité pour notre survie.

Bonne année de la biodiversité!



HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)

- [Sous les pavés, les Fleurs : un portrait des jardins partagés parisiens](#)
- [La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville](#)
- [Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?](#)



L'environnement dans tous ses états

Sous les pavés, les Fleurs ; un portrait des jardins partagés parisiens

Marie-Ève Chaume
Consultante en développement stratégique viable et candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'institut des sciences de l'environnement de l'UQÀM

Paris est la métropole européenne la plus densément peuplée. Sa population, cumulée à celle de ses arrondissements, atteint 11 millions d'habitants alors que sa zone intramurale accuse une densité évaluée à plus de vingt mille Parisiens par kilomètre carré. À l'aube du 21^e siècle, Paris doit faire face à deux défis de taille. Tout d'abord, celui d'approvisionner tous ses citoyens en aliments, eau et énergie, dans un

contexte de plus en plus déconnecté du monde vivant. Puis, celui de contrer l'effet pervers de l'actuel mode de vie qui encourage l'exil accru de la population vers les zones périurbaines. En d'autres termes, Paris doit considérer, dans sa gestion et ses orientations, d'importantes problématiques de densité, de mobilité et d'étalement urbain. C'est dans ce contexte que s'insèrent les jardins partagés parisiens. À travers la dynamique collective qui les caractérise et la dimension pédagogique qui les anime, ils favorisent la réappropriation de la ville par ses habitants, et permettent une reconnaissance de l'existence, de l'importance et de la préservation de la biodiversité urbaine.

Pour la Ville de Paris, un jardin partagé est « un espace de nature géré par une association de riverains motivés, qui décident ensemble et avec le soutien de la Ville de créer un jardin, divisé en parcelles, où chacun peut, à sa guise, semer et planter ce que bon

[« précédente](#)

1 / 10

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Sous les pavés, les Fleurs ; un portrait des jardins partagés parisiens

Marie-Ève Chaume

Consultante en développement stratégique viable et candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'institut des sciences de l'environnement de l'UQÀM

Paris est la métropole européenne la plus densément peuplée. Sa population, cumulée à celle de ses arrondissements, atteint 11 millions d'habitants alors que sa zone intramurale accuse une densité évaluée à plus de vingt mille Parisiens par kilomètre carré. À l'aube du 21^e siècle, Paris doit faire face à deux défis de taille. Tout d'abord, celui d'approvisionner tous ses citoyens en aliments, eau et énergie, dans un contexte de plus en plus déconnecté du monde vivant. Puis, celui de contrer l'effet pervers de l'actuel mode de vie qui encourage l'exil accru de la population vers les zones périurbaines. En d'autres termes, Paris doit considérer, dans sa gestion et ses orientations, d'importantes problématiques de densité, de mobilité et d'étalement urbain. C'est dans ce contexte que s'insèrent les jardins partagés parisiens. À travers la dynamique collective qui les caractérise et la dimension pédagogique qui les anime, ils favorisent la réappropriation de la ville par ses habitants, et permettent une reconnaissance de l'existence, de l'importance et de la préservation de la biodiversité urbaine.

Pour la Ville de Paris, un jardin partagé est « un espace de nature géré par une association de riverains motivés, qui décident ensemble et avec le soutien de la Ville de créer un jardin, divisé en parcelles, où chacun peut, à sa guise, semer et planter ce que bon lui plaît. » Le jardin partagé est présenté comme un lieu ouvert sur le quartier favorisant les rencontres entre les générations et les cultures. Il est reconnu pour tisser des relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement : écoles, maisons de retraite, hôpitaux...

Ces lieux sont dits collectifs puisque l'espace est partagé et que la gestion du jardin se fait collectivement, par l'intermédiaire d'une association. Aussi, ces endroits incluent toujours une importante proportion de leur territoire qui est vouée à l'établissement d'un espace partagé de convivialité.

De plus en plus de Parisiens ont la main verte

Aujourd'hui, il est devenu facile de développer un jardin partagé à Paris. Dans les faits, il suffit de repérer un terrain vague sans projet immédiat, de former une association qui aura pour fonction de gérer le jardin, puis de présenter le projet à la Mairie de Paris. Toutefois, il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, même si la France possède un important

et lointain historique de jardins ouvriers, devenus jardins « familiaux », ce n'est qu'au début du 21^e siècle qu'est apparu, à Paris, le premier programme officiel de jardinage urbain.

Au début des années 2000, les citoyens ou les associations de citoyens étaient de plus en plus nombreux à occuper spontanément des terrains qu'ils repéraient afin d'y créer un jardin. La multiplication de ces initiatives autonomes et des demandes officielles a incité la Mairie de Paris à développer, dès 2001, un projet municipal de jardins partagés.

La Ville de Paris s'engage alors sur deux fronts : l'éducation relative à l'environnement et la création du lien social. D'une part, elle développe un dispositif, géré par la direction des Parcs Jardins et Espaces Verts, dédié à l'éducation relative à l'environnement. À travers ce dispositif, elle organise des conférences-débats sur les jardins et la nature en ville (Cafés Jardins) ainsi que des échanges de plantes (Troc Main Verte). Ces deux démarches éducatives se déroulent à la Maison du jardinage de Paris qui devient ainsi un centre officiel de ressources pour les jardiniers. Puis, en parallèle, la Ville de Paris collabore avec l'association Graine de Jardins, antenne régionale du réseau « Le jardin dans tous ses états », pour élaborer le programme Main Verte. Ce programme inscrit les jardins partagés dans une démarche partenariale entre les habitants, les associations et les institutions, suivant une logique de création du lien social. Il deviendra la pierre angulaire du programme municipal de jardins partagés.

Le programme Main Verte, ainsi que sa charte La Main Verte sont officialisés en septembre 2002. Est également identifiée une entité au sein de Paris Nature, du service d'éducation à l'environnement de la direction des Parcs Jardins et Espaces Verts, pour assurer la gestion du programme.

Une charte comme pierre angulaire de la création et de la gestion des jardins partagés parisiens

La charte La Main Verte est une convention qui lie la Mairie de Paris à l'association portant le projet du jardin partagé. Elle doit être préalablement votée en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Cette charte précise les engagements respectifs de la Ville et des associations. Les grands principes définis par la Ville de Paris dans cette charte concernent la démarche participative, la création de lien social et le respect de l'environnement.

Ainsi, la Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs en s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants. Elle soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée. Paris reconnaît et définit le jardin partagé comme étant un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures, qui valorise les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures. Il est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement, et participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances.

En signant la charte La Main Verte, la Ville s'engage à accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette charte. Elle propose également à l'association partenaire le label Main Verte ainsi que l'intégration à un réseau pour bénéficier d'échanges, de documentations ainsi que de formations sur le jardinage. Si elle le désire, l'association pourra être adjointe aux manifestations organisées par la Ville, et bénéficier d'une expertise technique, ainsi que de conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris. La Ville propose aussi un accompagnement méthodologique, si nécessaire, assuré par une association ayant compétence dans le domaine. De même, la Ville développe une convention d'occupation et d'usage qui précisera, pour chaque jardin, toutes les modalités d'application de la présente charte. Cette dernière prévoit la mise à disposition du terrain à titre gratuit, l'installation d'une arrivée d'eau et l'apport de terre végétale.

En contrepartie, l'association à qui est confiée une parcelle s'engage à l'ouvrir au public. Concrètement, la porte du jardin doit être ouverte quand un membre de l'association est présent, et l'association doit organiser au moins un évènement public par saison de jardinage. Cette contrepartie implique également d'apposer le logo Main Verte et les modalités d'accès au jardin de manière visible, de maintenir le site en bon état, d'adopter des méthodes culturelles respectueuses de l'environnement, de s'acquitter de la facture d'eau et de souscrire une assurance de responsabilité

civile.

Cette reconnaissance politique claire de la Ville de Paris facilite grandement la tâche des citoyens, en leur épargnant les embûches administratives et en leur permettant de s'investir pleinement dans leur projet, plutôt que de devoir constamment justifier la légitimité de leur démarche. Et pour preuve, le nombre de jardins partagés n'a cessé de croître, et, à la fin de la saison 2009, la Ville de Paris répertoriait et cartographiait plus de 50 jardins partagés sur son territoire.

Le jardin partagé; un outil d'application des principes du développement durable

Le nombre croissant d'ouvertures de nouveaux jardins partagés démontre clairement le succès du projet de la Ville de Paris. Outre cette augmentation, les faits prouvent également que ce projet satisfait pleinement aux principes du développement durable. Ses retombées peuvent être observées au niveau des trois sphères spécifiques de ce concept, à savoir : les sphères économique, environnementale et sociale. De plus, l'analyse des aspects positifs des jardins partagés nous permet d'ajouter une autre dimension à ce projet. Cette dimension, souvent présentée comme étant complémentaire au développement durable, est la démocratie participative.

Des habitants plus impliqués dans la vie de quartier

Les jardins partagés ont un impact positif sur la participation des habitants dans leur vie de quartier et favorisent les mixités sociale et culturelle. Claire Deffontaines, est présidente de l'association Quartier St-Bernard, dans le 11^e arrondissement où se trouve le Jardin Nomade, qui est le premier jardin à avoir signé une convention avec la Ville de Paris et à avoir adhéré à la charte La Main Verte. Elle fait un constat positif du lien entre le jardin partagé et l'implication des résidents dans la vie de quartier. Elle révèle que les jardins partagés sont, par excellence, un lieu d'appropriation du quartier par ses résidents. Pour appuyer ses propos, elle cite l'exemple des repas de quartier et des soupes mensuelles qui se déroulent dans le jardin et qui, selon elle, sont générateurs de lien social. Ces activités de cuisines collectives ont d'ailleurs mené à un projet de livre de cuisine illustré par des artistes du quartier. Au Jardin Nomade, la dimension de solidarité se traduit par l'accueil de groupes scolaires et de fêtes de quartier, le jardin reflétant alors l'image des mixités sociale et culturelle du quartier.

Protection de la biodiversité

Une des problématiques à laquelle tente de répondre le projet de jardins partagés de la Ville de Paris est le phénomène de densité urbaine affectant la qualité et la quantité de la biodiversité en ville. Face à cette problématique, on constate de nombreuses retombées positives des jardins partagés. Tout d'abord, le phénomène de densité impose un aménagement urbain devant favoriser une bonne circulation des espèces végétales et animales. Les jardins partagés contribuent alors à la consolidation d'un réseau de corridors biologiques nécessaires à la préservation de la biodiversité de l'écosystème urbain. Selon Karim Lapp, chargé de mission pour l'environnement, le développement durable et l'éco-région au Conseil régional d'Île-de-France, ceci se fait de deux manières différentes. En premier lieu, bien que les jardins partagés soulèvent la question foncière au niveau de l'aménagement urbain, et bien que leur inscription dans le plan local d'urbanisme de Paris ait fait l'objet de discussions animées, ils ont démontré leur bon fonctionnement. Cela a alors encouragé la municipalité à développer une stratégie prévoyant, dans les programmes de planification des espaces verts municipaux, qu'une partie de chaque parc soit dévolue à un jardin partagé.

En second lieu, les jardins partagés favorisent la protection de la biodiversité tout en offrant aux populations dont les grands-parents n'ont plus d'origines rurales de découvrir l'expérience du vivant. Ce rapport au monde vivant permet alors de donner plus facilement un sens à la protection de la biodiversité. Dans ce même ordre d'idée, Sonia Braham, ethnoécologue, décrit les jardins partagés comme étant des lieux de sensibilisation et d'apprentissage de pratiques écologiques, tant pour les adultes que pour les enfants. Elle spécifie que ces comportements respectueux de l'environnement, appris dans le jardin, s'exportent et modifient les habitudes de la vie quotidienne.

Une prise de conscience de notre dépendance à la terre nourricière

La dimension économique des jardins partagés parisiens est, à première vue, peu flagrante. Néanmoins, elle s'insère dans la prise de conscience de la dépendance à la terre nourricière et à des formes d'agriculture soutenables. De plus, cet aspect économique est également présent par l'attrait touristique que constituent les jardins partagés parisiens.

Toujours dans cet ordre d'idée, la conception de l'agriculture urbaine à des fins de sécurité alimentaire est peu répandue dans les jardins partagés parisiens. La taille de ceux-ci pourrait en être la cause. En outre, la question des sols contaminés occupe également une place dans le débat concernant la sécurité alimentaire. Pour l'instant, la Ville de Paris s'interroge sur ce point sans nécessairement en être trop préoccupée, car, comme le mentionne la coordonnatrice de la cellule Main Verte, la consommation des légumes provenant des jardins partagés est plutôt anecdotique.

Un changement dans les pratiques institutionnelles

Certes, initialement, l'idée de développer des jardins partagés à travers un partenariat participatif de citoyens a rencontré une opposition de la part des dirigeants. Ces derniers concevaient mal l'idée de développer des projets en dehors du cadre institutionnel établi. Toutefois, le constat est plutôt positif et les retombées transcendent l'espace physique du jardin. Claude Frison, coordonnatrice de la cellule Main Verte, souligne que les jardins partagés ont entraîné une évolution des pratiques institutionnelles, tournées davantage vers la concertation et l'implication des citoyens dans leur cadre de vie. Un journaliste parisien a également noté que le partenariat noué entre les associations et les mairies dans les projets de jardins partagés a induit un repositionnement du monde associatif par rapport aux institutions.

Les autres formes de jardins et la mixité des initiatives

Si ce portrait du jardinage urbain à Paris met l'accent sur les jardins partagés, c'est que ce type de jardins est, de loin, le plus populaire. Toutefois, la mode est à la diversification et à la mixité des initiatives. Autour de Paris, existent plusieurs jardins familiaux issus des anciens jardins ouvriers. Ils sont constitués de plus grandes parcelles ayant pour vocation principale de nourrir une famille. Il existe également des jardins à vocation purement éducative, comme l'illustrent les jardins dans les cours d'écoles, souvent constitués d'un à trois petits carrés jardinés par les enfants et leurs enseignants. Aussi, le territoire de Paris comprend des jardins à vocation d'insertion sociale pour les personnes en situation de précarité, des jardins démonstratifs, souvent inclus dans les parcs et espaces verts, ainsi que des jardins en pieds d'immeubles, gérés par les administrations des HLM.

Même si chacune de ces initiatives conserve sa spécificité, la tendance actuelle est au métissage. Ainsi, des jardins familiaux se transforment en jardins partagés et vice-versa. De même, il existe des parcelles pédagogiques dans les jardins partagés, ainsi que des aménagements spécifiques permettant d'accueillir des personnes handicapées. Finalement, les idées et les concepts circulent rapidement, les jardins émergeant partout et sous toutes les formes, pour tenter de répondre à la demande qui, de l'autre côté de l'océan comme chez nous, ne cesse de croître.

Pour en savoir plus

Baudelet L, Frédérique Basset et Alice Le Roy. 2008. « Jardins Partagés, Utopie, écologie, conseil pratiques ». Éditions Terre vivante. Mens. France. 158 pages.

Contassot Y. 2005. « Inscrire les jardins partagés dans des politiques publiques ». In 4 jours pour les jardins partagés.

Actes du Forum. Paris. Juin 2005.

Le portail des jardins partagés et d'insertion d'Iles de France :
www.jardinons-ensemble.org



UQCN | *sensible à tous les milieux*

HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)

- [Sous les pavés, les Fleurs : un portrait des jardins partagés parisiens](#)
- [La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville](#)
- [Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?](#)



L'environnement dans tous ses états

La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville

par Joëlle Roy LeFrançois, consultante, environnement et société

Plus de la moitié de la population mondiale réside actuellement en milieu urbain, alors que cette proportion était du tiers en 1950 [1]. Cette nouvelle réalité entraîne de nombreux défis quant aux conditions de vie des citoyens et à la protection de l'environnement. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les villes n'occupent que 2% de la surface de la planète, mais consomment près de 75% de ses ressources [2]. Au moment où les liens entre activités humaines et

détérioration de l'environnement sont une source croissante de préoccupation sur la scène internationale, l'implication des villes et de leurs citoyens dans la réflexion et l'action pour l'environnement s'avèrent d'intérêt général. La protection et l'accroissement des composantes naturelles en ville constituent un domaine de grand intérêt, même si leur importance est peu connue et sous-estimée. Pourtant, la présence de nature en ville entraîne plusieurs effets bénéfiques conduisant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Notre habileté à apprécier, accroître et protéger les éléments naturels des villes, en les intégrant de façon durable à la vie urbaine, sera un facteur déterminant du développement durable à l'échelle planétaire.

Des villes vivantes

La nature urbaine est-elle de peu d'intérêt si on la

[« précédente](#)
1 / 11
[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosceur du texte : [-](#) [+](#)

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville

par Joëlle Roy LeFrançois, consultante, environnement et société

Plus de la moitié de la population mondiale réside actuellement en milieu urbain, alors que cette proportion était du tiers en 1950 [1]. Cette nouvelle réalité entraîne de nombreux défis quant aux conditions de vie des citoyens et à la protection de l'environnement. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les villes n'occupent que 2% de la surface de la planète, mais consomment près de 75% de ses ressources [2]. Au moment où les liens entre activités humaines et détérioration de l'environnement sont une source croissante de préoccupation sur la scène internationale, l'implication des villes et de leurs citoyens dans la réflexion et l'action pour l'environnement s'avèrent d'intérêt général. La protection et l'accroissement des composantes naturelles en ville constituent un domaine de grand intérêt, même si leur importance est peu connue et sous-estimée. Pourtant, la présence de nature en ville entraîne plusieurs effets bénéfiques conduisant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Notre habileté à apprécier, accroître et protéger les éléments naturels des villes, en les intégrant de façon durable à la vie urbaine, sera un facteur déterminant du développement durable à l'échelle planétaire.

Des villes vivantes

La nature urbaine est-elle de peu d'intérêt si on la compare avec la nature que l'on retrouve à la campagne? Certes, les espaces naturels ruraux sont essentiels à la préservation des grands écosystèmes et de la riche biodiversité qu'ils abritent grâce à l'intégrité de leur caractère naturel et leur vaste superficie. Il est aussi vrai que les villes manquent cruellement d'espaces naturels, et ceux qui existent sont souvent de petites tailles, artificialisés dans une grande mesure, voire dégradés. La nature urbaine n'en demeure pas moins essentielle à notre bien-être. La rareté et la diversité des espèces floristiques et fauniques qu'abritent certains sites urbains actuels en surprendraient plusieurs [3]...

Les villes du monde sont toutes différentes. La nature contribue toutefois dans chacune d'elles, à améliorer la qualité de vie des citoyens, et ce, de plusieurs façons. Les aires naturelles fournissent des éléments essentiels à la vie et constituent des abris pour la faune. Le couvert végétal, selon sa composition et son étendue, améliore la qualité de l'air, absorbe l'eau de pluie, réduit l'érosion et diminue les îlots de chaleur. Des écosystèmes sains et une biodiversité importante apportent une protection contre certaines maladies et insectes ravageurs. Dans les villes fortement minéralisées, les espaces verts fournissent des endroits de loisirs favorisant la santé à proximité du lieu de résidence, d'études ou de travail. Les éléments naturels embellissent aussi les quartiers et augmentent la valeur des propriétés. De plus, des études ont souligné les effets bénéfiques de la nature sur l'attention et la concentration des individus, ainsi

que sa propension à améliorer l'humeur générale et à réduire le stress [4]. Notons aussi l'importance patrimoniale et le caractère rassembleur de certains milieux naturels urbains qui inspirent des mouvements populaires pour leur protection. Cette mobilisation n'est pas étrangère à la proximité physique des gens au site. Une étude américaine a d'ailleurs démontré une relation entre le fait de jouer dans des milieux de nature sauvage étant enfant et le fait de manifester une attitude et des comportements de respect envers l'environnement à l'âge adulte [5]. Le contact avec la nature, dès le plus jeune âge, favorise la conscience écologique chez les citoyens. En outre, la valorisation culturelle et patrimoniale de la nature contribue à l'image touristique de la ville, entraînant d'importantes retombées économiques.

Municipalités et environnement, à l'ordre du jour international

Vingt ans après la première conférence sur l'environnement des Nations unies à Stockholm, se tenait à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi appelée le Sommet de la Terre [6]. Dans l'esprit du rapport Brundtland [7], l'événement avait pour but de réconcilier les impératifs du développement et de la protection de l'environnement. L'événement est demeuré célèbre pour sa forte participation (des dizaines de milliers de participants; plus de 170 pays représentés), le large éventail de sujets couverts et la présentation aux fins de signature de trois conventions traitant, respectivement, des changements climatiques, de la diversité biologique et de la désertification. À travers l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement du plan d'action pour le développement durable dit « Agenda 21 », neuf groupes de partenaires principaux issus de la société civile ont été identifiés [8], parmi lesquels on retrouve les autorités locales, incluant notamment les villes. Ces dernières ont un rôle important à jouer pour le développement durable car nombre de problèmes et de solutions originent des activités locales. Les autorités locales sont aussi les mieux placées pour sensibiliser les citoyens et inspirer l'action grâce à leur proximité avec la population. Il leur est suggéré d'ailleurs d'adopter, par un processus consultatif, un « Agenda 21 local » pour travailler à l'avancement du développement durable sur leur territoire. Des milliers de gouvernements locaux ont répondu à l'appel [9].

L'ONU reconnaît la contribution des autorités locales à la réalisation d'objectifs internationaux [10] et certaines de ses branches développent des initiatives favorisant la sensibilisation et la participation du milieu urbain. Le PNUE et le Programme des Nations unies sur les établissements humains (ONU-HABITAT), par exemple, se penchent sur la contribution de la biodiversité et des écosystèmes urbains au bien-être des citoyens; ils préparent, entre autres, des publications informatives et soutiennent le développement de réseaux de coopération [11]. Une récente décision adoptée à la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) invite les États à reconnaître le rôle des villes dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, ainsi qu'à les appuyer afin de mettre en œuvre les objectifs de la Convention [12]. D'autres institutions onusiennes, comme l'Organisation mondiale de la santé, explorent l'environnement urbain en incluant des considérations liées à la nature en ville, notamment à travers l'initiative Healthy Cities [13]. De grandes organisations non gouvernementales internationales, comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ainsi que des associations de gouvernements locaux, tels ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable, ont aussi développé ou participent à des initiatives relatives à la nature en ville basées sur l'information et la collaboration. En outre, plusieurs événements internationaux (réunions, conférences, ateliers, journées thématiques, etc.) sont organisés pour diffuser de l'information et échanger sur les meilleures pratiques et autres enjeux liés à la protection de la nature en milieu urbain.

La réussite d'initiatives de grande envergure est difficile à évaluer, mais ces dernières ont le mérite de placer le sujet à l'ordre du jour international et de susciter de l'intérêt, voire de créer des projets innovateurs qui se traduisent en résultats concrets pour les populations.

Contributions locales pour des villes plus vertes

Depuis longtemps déjà, des citoyens et des groupes de la société se mobilisent pour la préservation de l'environnement naturel en ville. Devant l'intérêt de leurs populations, des administrations municipales à travers le monde entreprennent des initiatives en fonction de l'évolution des connaissances et les tendances nationales et internationales [14]. Compte tenu du travail déjà effectué sur le terrain, des municipalités s'engagent dans des partenariats avec des

citoyens, ONGs, institutions scientifiques, institutions gouvernementales et entreprises privées afin de bénéficier des avantages liés à la collaboration.

Certaines villes intègrent maintenant la protection de la nature dans leurs plans d'urbanisme ou de transport, ou élaborent des plans, politiques et stratégies portant spécifiquement sur la faune, la flore et les milieux naturels. Des programmes de recherche et de suivi permettent à plusieurs municipalités de mieux connaître leur environnement, de définir des modes de gestion appropriés et de développer ou d'adapter des technologies innovatrices. Certaines villes établissent des lois et règlements pour sauvegarder des composantes de la nature urbaine. Quelques-unes ont élaboré des mesures incitatives (réductions de taxes, remises publiques de prix, etc.) pour encourager les propriétaires à protéger des sites à valeur écologique sur leur terrain. En outre, certaines municipalités ont entrepris des démarches afin d'obtenir, pour un site naturel à valeur patrimoniale élevée, un statut de protection légal ou un ferme engagement de protection de la part de toutes les parties impliquées. Des projets visant, notamment la création de nouveaux espaces verts, la protection d'espèces et d'habitats spécifiques, la revitalisation de sites naturels dégradés et la revégétalisation à différents endroits minéralisés de la ville sont aussi mis en oeuvre.

Les administrations municipales peuvent consulter la population à différentes étapes du processus décisionnel pour bonifier les projets et favoriser leur acceptation. Parfois, le public est invité à participer concrètement dans le cadre d'initiatives comme la plantation massive de végétaux, l'entretien de sites ou d'éléments naturels particuliers et le contrôle d'espèces envahissantes. Plusieurs villes fournissent des informations, au moyen de publications ou via Internet, afin de sensibiliser la population aux différents enjeux. Les ONGs et les institutions scientifiques jouent souvent un rôle crucial dans l'organisation de projets éducatifs en collaboration avec des municipalités, comme la mise sur pied d'un centre d'interprétation de la nature, le développement de jardins communautaires ou le verdissement de toitures et de cours d'école. Les citoyens contribuent aussi à protéger, accroître et diversifier la nature en ville en plantant et en entretenant des arbres, arbustes et autres végétaux sur leur terrain. À l'échelle d'une ville, cet apport est loin d'être négligeable!

[Encadré 1. Verdir nos rues et routes ?](#)

Créer une dynamique autour de la nature en ville

Avec le nombre de citoyens et le poids des activités urbaines sur l'environnement, l'action des villes et en ville gagne en importance tant à l'échelle locale qu'internationale. Les projets locaux visant à protéger la nature, effectués dans un contexte participatif, se traduisent rapidement en résultats concrets et encourageants. Le partage de l'expérience des municipalités s'avère fort utile pour la planification nationale et mondiale. Les avancées actuelles, bien qu'insuffisantes vu l'ampleur de la tâche et l'urgence de la situation, contribuent néanmoins à créer une dynamique : l'action inspire l'action.

La nature en ville améliore grandement la qualité de vie. Imaginez Montréal sans les arbres en bordure des rues, les parcs, les jardins privés... Le taux de fréquentation des espaces verts urbains et le nombre d'aménagements sur terrains privés témoignent de l'intérêt des citoyens à côtoyer un peu de verdure sur une base régulière. Selon Maller et al. (2005), il pourrait être intéressant d'inclure le contact avec la nature dans une stratégie de santé publique, considérant son rôle significatif pour la santé et le bien-être humain [18]. La présence et la protection de la nature occupent donc une place importante dans le panier des services qui doivent être offerts aux citoyens de tous les quartiers.

Il est inadéquat d'opposer ville et nature si l'on souhaite créer un milieu de vie satisfaisant et durable. Bien que la protection de la nature en milieu urbanisé pose parfois problème (conflits d'usage, fortes pressions de développement notamment résidentiel, etc.), en s'inspirant de ce qui se fait ici et ailleurs, on trouve plusieurs types de solutions inclusives, pouvant s'adapter à différents contextes et à différents budgets [19]. La réalisation collective de villes vertes aura assurément un impact positif sur les objectifs internationaux, nous permettant d'aspirer à la réussite d'un développement durable à l'échelle planétaire.

Notes et références

- [1] À ce sujet, voir, entre autres, les pages suivantes des sites de l'ONU-HABITAT (<http://www.unhabitat.org/content.asp?cid=2841&catid=490&typeid=24&subMenuId=0>) et du Fonds des Nations unies pour la population (<http://www.unfpa.org/pds/urbanization.htm>). Consultés durant le mois de novembre 2009.
- [2] UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME, Urban Environment Unit, Issues : Urban Biodiversity, http://www.unep.org/urban_environment/issues/biodiversity.asp. Consulté durant le mois de juillet 2009.
- [3] Bien qu'il y ait peu d'inventaires disponibles sur Internet sur les aires naturelles urbaines et les espèces qui s'y trouvent, plusieurs sites de municipalités, d'ONGs et d'organisations internationales (voir note 14) peuvent fournir des renseignements intéressants.
- [4] MALLER, C., TOWNSEND, M., ST LEGER, L., HENDERSON-WILSON, C., PRYOR, A., PROSSER, L., MOORE, M. (2008). Healthy parks, healthy people. The health benefits of contact with nature in a park context, A review of relevant litterature, 2nd edition, Deakin University and Parks Victoria, 96 pages.
- [5] WELLS, N. M., LEKIES, K. S. (2006). Nature and the Life Course: Pathways from Childhood Nature Experiences to Adult Environmentalism, Children, Youth and Environments, Vol 16:1, 25 pages.
- [6] UNITED NATIONS, UN Conference on Environment and Development (1992), <http://www.un.org/geninfo/bp/enviro.html>. Consulté durant le mois d'août 2009. Vous pouvez aussi vous référer au chapitre 6 de l'ouvrage suivant : LE PRESTRE, P. (1997). « La Conférence de Rio ». Chap. dans Écopolitique internationale, pp.191-233. Montréal: Guérin éd.
- [7] Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ou rapport Bruntland, du nom de la présidente) paru en 1987 est disponible sur le site des Nations unies : <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>. Consulté durant le mois d'octobre 2009.
- [8] UNITED DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS, DIVISION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT, About Major Groups Sectors: http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_mg/mg_about.shtml. Consulté durant le mois d'octobre 2009.
- [9] ICLEI-LOCAL GOVERNMENTS FOR SUSTAINABILITY, Local Agenda 21 (LA21) Campaign, <http://www.iclei.org/index.php?id=798>. Consulté durant le mois d'octobre 2009.
- [10] Le rôle des autorités locales a été souligné notamment lors du Sommet mondial de 2005 (60e Assemblée générale des Nations unies). Voir le document 2005 World Summit Outcome (15 September 2005) : <http://www.un.org/summit2005/documents.html>. Consulté durant le mois d'octobre 2009.
- [11] Voir: UN-HABITAT/UNEP Partnership Framework : Focus Areas of the 2008-2009 Implementation Plan, http://www.unep.org/urban_environment/PDFs/UEFrameworkv08final.pdf. Consulté durant le mois de novembre 2009.
- [12] Voir le document explicatif portant sur la décision IX/28. Promoting engagement of cities and local authorities: <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-28-en.pdf>. Consulté durant le mois de novembre 2009.
- [13] WORLD HEALTH ORGANIZATION, The urban environment, <http://www.who.int/heli/risks/urban/urbanenv/en/index.html>. Consulté au mois de novembre 2009.
- [14] Pour consulter quelques études de cas, voir notamment, les sites de ICLEI - Local Action for Biodiversity (<http://www.iclei.org/index.php?id=8886>) et du Secrétariat de la CDB (<https://www.cbd.int/authorities/casestudies.shtml>) ou cette brochure du PNUE qui met l'accent sur des villes africaines (http://www.unep.org/urban_environment/PDFs/biodiversity-brochure.pdf). Consultés durant le mois de juin 2009. Les internautes les plus patients consulteront les sites Internet municipaux pour trouver des informations à la source.

[15] CITY OF PORTLAND, PORTLAND BUREAU OF ENVIRONMENTAL SERVICES, Portland Green Street Program, <http://www.portlandonline.com/BES/index.cfm?c=44407>.

Consulté durant le mois d'août 2009.

[16] VILLE DE MONTRÉAL, JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL, Des murs végétalisés le long des routes? http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/act_scienc/flash/murs_vegetalises.htm. Consulté durant le mois de juillet 2009.

Voir aussi le reportage Le saule biomasse de l'émission « La semaine verte » de Radio-Canada (5 avril 2009) : http://www1.radio-canada.ca/actualite/semaine_verte/reportage.aspx?idDocument=78073&idItemMenu=27. Consulté durant le mois de septembre 2009.

[17] CITY OF CURITIBA, INSTITUTE FOR RESEARCH AND URBAN PLANNING OF CURITIBA, Energy Efficiency in Cities: Curitiba's Green Line, présentation dans le cadre de la semaine sur l'énergie de la Banque mondiale, avril 2009 : http://siteresources.worldbank.org/INTENERGY/Resources/335544-1232567547944/5755469-1239633250635/Clever_de_Almeida.pdf. Consulté durant le mois d'octobre 2009.

[18] MALLER, C., TOWNSEND, M., PRYOR, A., BROWN, P., ST LEGER, L. (2005), Healthy nature healthy people: "contact with nature" as an upstream health promotion intervention for populations, Oxford University Press, December 2005, 10 pages.

http://www.peopleandparks.org/images/stories/reports/Healthy%20Nature_Healthy%20People_%20Dec%202005.pdf. Consulté durant le mois de novembre 2009.

[19] Voir note 14.



HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)
- [Les réserves de biosphère : de quoi s'agit-il ?](#)
- [Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud](#)
- [Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishka: Le développement durable par la coopération.](#)
- [Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal](#)
- [Émergence](#)



Dossier | Les réserves de la biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne

Les Réserves de la biosphère : de quoi s'agit-il ?

Catherine Cibien, responsable du programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO en France

A l'heure où 6,5 milliards d'hommes peuplent notre planète, peut-on sérieusement envisager de conserver la nature en se cantonnant à la préservation de quelques lieux ?

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'intérêt évident des espaces protégés, mais de constater que seuls, ils ne sont pas suffisants pour maintenir à long terme la biodiversité et les diverses ressources et services

indispensables à la vie de l'humanité qu'elle recèle. Les hommes aujourd'hui plus nombreux doivent explorer activement des voies alternatives de développement, et inventer ou se réappropriier des modes de gestion durable de la nature. Des mesures doivent être prises tant aux niveaux international et national que localement, permettant une adaptation à la diversité des situations.

Voilà le but des réserves de biosphère : la reconnaissance par l'UNESCO de l'engagement d'acteurs de régions du monde et de leurs gouvernements nationaux à explorer des voies de développement durable adaptées à leur contexte géographique, écologique, social et culturel.

Comptant aujourd'hui 535 sites dans 102 pays, le réseau mondial de réserves de biosphère s'est construit progressivement depuis 1974, sur proposition des Etats à l'UNESCO. Un comité

[« précédente](#)

1 / 4

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

d'une
écocitoyenneté
en milieu rural
sénégalais :
initiatives de
conservation de
la biodiversité
par
l'Association
Eannabara à
Missirah
(Région de
Fatick, Sénégal)

- Pour se
réconcilier avec
la nature



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Les Réserves de la biosphère : de quoi s'agit-il ?

Catherine Cibien, responsable du programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO en France

A l'heure où 6,5 milliards d'hommes peuplent notre planète, peut-on sérieusement envisager de conserver la nature en se cantonnant à la préservation de quelques lieux ?

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'intérêt évident des espaces protégés, mais de constater que seuls, ils ne sont pas suffisants pour maintenir à long terme la biodiversité et les diverses ressources et services indispensables à la vie de

l'humanité qu'elle recèle. Les hommes aujourd'hui plus nombreux doivent explorer activement des voies alternatives de développement, et inventer ou se réapproprier des modes de gestion durable de la nature. Des mesures doivent être prises tant aux niveaux international et national que localement, permettant une adaptation à la diversité des situations.

Voilà le but des réserves de biosphère : la reconnaissance par l'UNESCO de l'engagement d'acteurs de régions du monde et de leurs gouvernements nationaux à explorer des voies de développement durable adaptées à leur contexte géographique, écologique, social et culturel.

Comptant aujourd'hui 535 sites dans 102 pays, le réseau mondial de réserves de biosphère s'est construit progressivement depuis 1974, sur proposition des Etats à l'UNESCO. Un comité international d'experts et le bureau du MAB, constitué des représentants des pays, examinent les dossiers de proposition. Depuis 1995, ce réseau est doté d'un cadre statutaire formellement approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO, qui fixe les critères de désignation des sites, prévoit leur évaluation régulière et éventuellement leur exclusion.

Chaque réserve de biosphère doit combiner conservation de la diversité naturelle et culturelle avec développement économique et social des populations, en mobilisant à la fois les savoirs locaux et la recherche, et en développant la formation, l'information et la sensibilisation. La participation des acteurs socio-économiques et des habitants à l'élaboration du projet de la réserve de biosphère est indispensable, générant des débats, mettant parfois en exergue des conflits d'usage ou d'intérêts. Plateforme de dialogue, elle permet de les expliciter et de les dépasser.

Chaque réserve de biosphère inclut un ou plusieurs espaces protégés par la loi du pays dans lequel elle se trouve, qui sont autant d'aires centrales, suivant le zonage à trois niveaux requis par le cadre statutaire. Vouées en priorité à la conservation, ces aires sont entourées d'une zone tampon, visant à renforcer leur protection. Leurs écosystèmes procurent des biens et des services aux populations vivant autour, dans l'aire dite « de transition » ou « de coopération ». Le grand public mesure souvent mal leur importance. Nombre d'entre eux contribuent à la qualité des eaux (les espaces forestiers par exemple) et en régulent les flux et les ressources génétiques, certains favorisent la reproduction de la faune dont une partie peut être chassée ou pêchée. Ce sont aussi des lieux de promenade ou de rêverie... Villes, villages et zones d'activités des aires de transition font l'objet de projets visant à plus de durabilité : urbanisme, aménagement du territoire, agriculture, foresterie, pêche et tourisme peuvent être moins consommateurs d'espaces et de ressources non renouvelables, moins producteurs de déchets, plus respectueux de la biodiversité, patrimoniale ou ordinaire... Une économie locale basée sur la valorisation des ressources préservées, au profit des habitants peut se développer.

Créés au début des années 1970 à l'initiative de scientifiques préoccupés à la fois par la raréfaction des ressources et par les criantes inégalités de développement entre régions du globe, les réserves de biosphère sont à l'interface entre la science et la société. Dans un contexte de mondialisation infiniment complexe, la gestion devrait mobiliser au mieux les capacités d'analyse et de simulation et privilégier la créativité. Cela implique la mise en place de dispositifs spécifiques : conseils scientifiques pluridisciplinaires, mobilisation de chercheurs intéressés par des « recherches impliquées », recherche de moyens de médiation entre eux et le public...

Enfin, le cadre que représente l'UNESCO a permis à des pays extrêmement divers de se mettre d'accord sur une vision du développement durable, et sur des principes et critères communs d'action. Echanges et coopérations en sont facilités : le réseau des réserves de biosphère constitue un dispositif coordonné, où les personnes responsables sont identifiées, et ont des moyens de collaborer sur une base volontaire et équitable.

Et si le réseau mondial des réserves de biosphère reste encore mal connu et manque de visibilité, il fourmille d'expériences pratiques et de savoir-faire qui ne demandent qu'à être mieux valorisés ou popularisés, pour peu que l'on admette que face à l'ambition des concepts de réserve de biosphère et de développement durable, les réalités de mises en œuvre sont forcément modestes.

HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)

- [Sous les pavés, les Fleurs : un portrait des jardins partagés parisiens](#)
- [La protection de l'environnement à l'échelle mondiale : la place de la nature en ville](#)
- [Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?](#)



L'environnement dans tous ses états

Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?

Jeanne Camirand, agente de projet pour la commission Agriculture de Nature Québec

**Cet article fait partie d'une série d'articles publiés dans le cadre du projet Agriculture et climat: Vers des fermes 0 carbone de Nature Québec.*

En semis direct (technique aussi appelée non-labour), les cultures annuelles sont implantées sans aucun travail du sol, ni primaire, ni secondaire. Donc, pas de charrue, pas de herse, pas de sarclueur... Cette pratique

offre plusieurs avantages environnementaux : l'amélioration de la structure du sol, la diminution de l'érosion grâce aux résidus de cultures, la réduction des coûts d'utilisation de la machinerie, la réduction de l'utilisation des carburants fossiles, etc.

Dans certaines conditions, le fait de ne pas labourer permet aussi l'accumulation de carbone dans le sol. En Alberta, les producteurs ont d'ailleurs fait reconnaître le semis direct comme pratique de séquestration du carbone. Cela leur a ainsi permis d'accéder au marché du carbone. Au Québec, cette pratique peut-elle être reconnue comme telle?

Historique de l'agriculture dans les Prairies canadiennes

Avant d'évaluer la possibilité, pour les agriculteurs québécois, de séquestrer du carbone par le semis direct, afin d'accéder à un éventuel marché de

[« précédente](#)
1 / 10
[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Le semis direct au Québec : une pratique qui permet de capter le carbone?

Jeanne Camirand, agente de projet pour la commission Agriculture de Nature Québec

**Cet article fait partie d'une série d'articles publiés dans le cadre du projet Agriculture et climat: Vers des fermes 0 carbone de Nature Québec.*

En semis direct (technique aussi appelée non-labour), les cultures annuelles sont implantées sans aucun travail du sol, ni primaire, ni secondaire. Donc, pas de charrue, pas de herse, pas de sarcler... Cette pratique offre plusieurs avantages environnementaux : l'amélioration de la structure du sol, la diminution de l'érosion grâce aux résidus de cultures, la réduction des coûts d'utilisation de la machinerie, la réduction de l'utilisation des carburants fossiles, etc.

Dans certaines conditions, le fait de ne pas labourer permet aussi l'accumulation de carbone dans le sol. En Alberta, les producteurs ont d'ailleurs fait reconnaître le semis direct comme pratique de séquestration du carbone. Cela leur a ainsi permis d'accéder au marché du carbone. Au Québec, cette pratique peut-elle être reconnue comme telle?

Historique de l'agriculture dans les Prairies canadiennes

Avant d'évaluer la possibilité, pour les agriculteurs québécois, de séquestrer du carbone par le semis direct, afin d'accéder à un éventuel marché du carbone, il faut d'abord comprendre ce qui distingue notre agriculture de celle des Prairies canadiennes.

L'Ouest canadien est soumis à de nombreux épisodes de sécheresses, créant des conditions climatiques semi-arides qui favorisent l'érosion éolienne des sols. Durant la première guerre mondiale, la demande de blé a atteint des sommets. Le blé était donc cultivé abondamment, pour nourrir le peuple et les troupes alliées. Des zones de pâturages ont été labourées pour y implanter ces cultures annuelles. Dans les années 1920, le prix du blé est resté élevé et a encouragé les producteurs à maintenir leurs champs en blé année après année (1). Tout cela a été réalisé au mépris de la fragilité de ces sols, qui, une fois labourés, se retrouvaient nus une grande partie de l'année et beaucoup plus friables. Par la suite, les animaux ont été remis aux champs, et leurs piétinements sur ces sols déjà fragilisés ont aggravé la situation.

En 1934 et pendant les années suivantes, de grands vents ont frappé les Prairies et entraîné d'importantes quantités de sol hors des champs, détruisant ainsi les cultures. Connue sous le nom de « Dust bowl » ou zone désertique, cette catastrophe environnementale a engendré en plus, des impacts économiques et sociaux. Des habitations ont été détruites, des champs érodés et des récoltes perdues. Face à cette situation, des familles agricoles ont migré par milliers. Cet événement marquant s'est produit à deux reprises, dans les années 1930 et 1950, et fut reconnu par plusieurs agronomes comme étant dû à de mauvaises pratiques agricoles (2).

Pratiques agricoles et conservation des sols

Plus récemment, l'agriculture industrielle, l'ouverture des marchés, l'apparition de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques ont également contribué à la dégradation des sols. Cette dernière avait déjà été bien amorcée par les jachères, les brûlis, la culture de plantes à faibles résidus et la culture sur des terres marginales. Ces pratiques ont engendré d'énormes pertes de carbone organique du sol.

Depuis les années 1980, la compréhension de l'impact de ces pratiques a permis d'améliorer la situation. Divers programmes, dont le Programme national de conservation des sols et le Plan vert, ont permis le financement de recherches, de démonstrations, d'aides techniques et financières pour le développement de pratiques agricoles de conservation des sols. Parmi ces pratiques, on peut citer la culture d'engrais verts, les cultures de couvertures en hiver, l'aménagement de bandes riveraines, les haies brise-vent, les rotations de cultures, le pâturage en rotation, le travail minimal du sol, le semis direct, le travail sur billons...

Bénéfices du semis direct pour les agriculteurs

Sur un sol qui a longtemps été travaillé, le semis direct en améliore la structure. Ainsi, le sol conserve mieux son humidité et sa matière organique, diminue le phénomène de compaction et augmente l'activité des vers de terre. Le semis direct permet de mieux conserver l'eau, et de la rendre davantage disponible aux cultures. Ceci a sans doute grandement influencé l'adoption de cette pratique par les agriculteurs de l'Ouest canadien. Une plus grande quantité d'eau dans le sol permet aussi de cultiver en continu et d'éliminer les jachères (Hutchinson et al. 2007). La réduction des jachères dans l'Ouest canadien a permis d'implanter plus de cultures et, donc, de restituer davantage de biomasse au sol, élément de base de la matière organique du sol. Toutefois, l'accumulation de carbone dans le sol dépend de bien d'autres facteurs, dont le climat. Au Québec, le passage au semis direct n'a jamais été lié à l'abandon des jachères puisque cette technique était délaissée depuis longtemps. L'influence du semis direct sur la quantité de biomasse restituée au sol est donc faible au Québec.

En semis direct, la qualité du drainage du sol augmente avec les années car les racines, les vers de terre et les fissures travaillent le sol et créent des pores dans lesquels l'eau circule. En travail conventionnel, la préparation du lit de semences crée des particules fines qui s'érodent facilement, ce qui n'est pas le cas en semis direct. Ainsi, les bénéfices du semis direct sont évidents et nombreux pour des régions semi-arides subissant des périodes de grands vents.

L'accumulation du carbone dans le sol

Les données concernant le potentiel de séquestration du carbone par le semis direct sont variables. Des chercheurs canadiens ont montré que le travail réduit augmentait la quantité de carbone du sol de 320 ± 150 kg C/ha dans l'Ouest du pays (VandenBygaart, 2003). Cependant, plusieurs études concluent que le travail réduit a peu d'effets sur la séquestration de carbone dans l'Est (Meyer-Aurich, 2006).

Au Québec, le travail conventionnel diffère de celui effectué dans les Prairies. En effet, ici, le passage de charrue retourne le sol sur une profondeur de 30 cm, alors que dans l'Ouest le labour se fait plus superficiellement, dans les 7 à 10 premiers centimètres du sol. Selon les docteurs Kay et Deen (3), professeurs de l'Université de Guelph, une transition vers le semis direct par les producteurs québécois permettrait d'accumuler de la matière organique en

surface, alors que le labour profond en accumule en profondeur. La répartition du carbone dans le sol en serait modifiée, mais l'augmentation nette serait faible (4). Par ailleurs, le semis direct a d'autres avantages indéniables.

Selon les docteurs Kay et Deen, les agriculteurs de l'Est canadien peuvent séquestrer du carbone en modifiant les rotations de cultures pour y inclure des plantes pérennes, des légumineuses et des plantes à haut rendement en biomasse. En effet, la rotation de cultures semble avoir plus d'impacts sur le potentiel de séquestration des gaz à effet de serre (GES) que le semis direct (Meyer-Aurich et al., 2006). Inclure des légumineuses ou des céréales restitue beaucoup plus de matière organique au sol qu'une monoculture. De plus, l'ajout d'engrais verts dans la rotation diminue les besoins en azote et permet, en outre, d'enrichir la matière organique du sol. En limitant la quantité d'engrais minéraux épandus, on diminue d'autant les émissions de GES dues à leur fabrication et à leur transport.

Le semis direct dans un marché du carbone

Parmi les actions pour lutter contre les changements climatiques des marchés d'échange de carbone ont été instaurés. Ainsi, les entreprises plus polluantes achètent, sous forme de crédits de carbone, le droit de polluer auprès d'autres entreprises qui réalisent des efforts de réduction d'émissions de GES, comme, par exemple certains agriculteurs. En effet, le semis direct permettant de récupérer une partie des pertes de matière organique se produisant dans les sols des Prairies, les producteurs albertains qui ont adopté cette pratique sont devenus éligibles à un marché d'échange du carbone.

Au Canada, seul l'Alberta, en 2007, a réussi à mettre en place un marché d'échange de carbone. La quantité de carbone séquestrée par le semis direct est calculée selon le « Alberta's Quantification Protocol for Tillage System Management », un protocole qui s'applique sans égard à l'historique du travail des champs. En effet, un producteur qui pratique depuis longtemps le semis direct est éligible à ce marché une seule fois, au même titre que celui qui souhaiterait faire la transition. Ainsi, un producteur ne pourra pas alterner entre le labour et le semis direct dans le but de vendre des crédits carbone à plusieurs reprises. Selon le calcul de réduction des émissions de GES, la quantité de carbone séquestrée varie entre 170 et 360 kg CO₂e/ha/an (5), en fonction de la localisation en Alberta (6). D'autres éléments entrent en compte dans ce calcul, tels les carburants utilisés et le facteur d'assurance qui représente le risque relié au caractère temporaire de la captation du carbone dans le sol. Le prix de la tonne a été fixé à 15\$ (7) et une bonne proportion de ce montant revient aux « agrégateurs », c'est-à-dire ceux qui regroupent les vendeurs de crédits et qui effectuent la transaction avec les acheteurs (8). Par conséquent, le montant gagné par hectare est assez faible, mais les agriculteurs possédant de grandes superficies peuvent toutefois en tirer un certain profit. Près de 1100 agriculteurs ont participé à l'échange en 2007, pour un total de 6 millions de tonnes de CO₂e (9).

Pourquoi pas au Québec?

Au Québec, certains éléments rendent la situation plus incertaine concernant la séquestration du carbone par le non-labour. Premièrement, la profondeur du labour (30 cm) avant la transition vers le semis direct fait en sorte que le gain, en termes d'accumulation nette de carbone dans le sol est faible. Deuxièmement, comme il n'y a pas de transition des terres en jachère vers le non-labour, il n'y a donc pas d'impact sur le niveau de biomasse restituée au sol, et donc sur le carbone accumulé dans le sol. De plus, les conditions climatiques sont différentes dans l'Ouest, d'où de plus grandes différences. Enfin, les émissions de protoxyde d'azote du sol et la dégradation de la matière organique, propres à nos conditions, influencent le bilan des émissions de GES.

Toutefois, il ne faut pas négliger les autres avantages du semis-direct, à savoir :

- une économie d'argent et de travail (réduction de près de 2/3 des coûts en essence)
- une diminution du ruissellement de surface
- une amélioration de la structure et de la fertilité du sol
- une meilleure conservation de l'eau du sol
- une amélioration de la structure du sol et une réduction de la compaction

- une diminution de la pollution de l'air par les tracteurs

Comme évoqué plus haut, il semble n'y avoir aucune certitude scientifique concernant la possibilité de séquestrer du carbone par le semis direct au Québec, et ainsi d'accéder à un marché d'échange de crédits de carbone. Toutefois, l'économie en carburants a un impact certain sur les émissions de dioxyde de carbone à la ferme. Le non-labour réduit les besoins en essence de 24 litres/ha (10) par rapport au travail intensif, ce qui équivaut à éviter l'émission de 64 kg CO₂e/ha.

Avant de décider de changer de mode de travail du sol, il faut considérer les changements que cela impliquera à la ferme. Il est donc indispensable de bien connaître ses champs. De plus, il faut envisager une utilisation accrue des herbicides, souvent inévitable, puisqu'on ne peut sarcler mécaniquement. En semis direct, le recours aux cultures transgéniques résistantes aux herbicides est donc fréquent, puisqu'elles offrent un contrôle facile des mauvaises herbes. Mais ce n'est pas une obligation! En effet, on constate que de plus en plus de producteurs biologiques pratiquent le semis direct ou d'autres méthodes de travail réduit du sol telles que la culture sur billons.

Alors, le semis direct est-il fait pour vous? Parlez-en à votre conseiller agricole.

Notes

- (1) "The Dust Bowl". <http://www.u-s-history.com/pages/h1583.html>. Consulté le 16 octobre 2009
- (2) "The great dust storm (Dust storm disaster)". <http://www.geocities.com/Nashville/3448/disaster.html>. Consulté le 16 octobre 2009.
- (3) Dr. Bev Kay, Carbon sequestration and carbon credits. <http://www.topcropmanager.com/content/view/4240/67/> Consulté le 29 avril 2009.
- (4) Dr. Bev Kay, Carbon sequestration and carbon credits. <http://www.topcropmanager.com/content/view/4240/67/> Consulté le 29 avril 2009.
- (5) Le CO₂e, c'est-à-dire CO₂ équivalent, est une mesure de la puissance des gaz à effet de serre qui permet de les ramener à une même unité de référence, selon leur potentiel de réchauffement global, par rapport au gaz de référence, le CO₂.
- (6) http://www.environment.alberta.ca/documents/Tillage_Protocol.pdf
- (7) [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/cl11618](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/cl11618)
- (8) <http://www.climatechangecentral.com/publications/c3-views/may-2008/aggregators-act-carbon-offset-middlemen>
- (9) <http://www.topcropmanager.com/content/view/4240/67/>
- (10) Coupez la facture de carburant et respirez mieux. Programme d'atténuation des GES, Avril 2006, 4 p.

Sources

- CLIMATE CHANGE CENTRAL. Aggregators Act as Carbon Offset Middlemen. [En ligne], <http://www.climatechangecentral.com/publications/c3-views/may-2008/aggregators-act-carbon-offset-middlemen>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. LA CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES AU CANADA. [En ligne], <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/MR/mr151-f.htm>
- GOVERNMENT OF ALBERTA. AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT. Agriculture in the Alberta Carbon Market. [En ligne], [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/cl11618](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/cl11618)
- HUTCHINSON, J.J., C.A CAMPBELL, et R.L. DESJARDINS, Some perspectives on carbon sequestration in agriculture, Agricultural and Forest Meteorology, 2007, p 142: 288-302.
- MEYER-AURICH, A., A. WEERSINK, K. JANOVICEK and B. DEEN. Cost efficient rotation and tillage options to

sequester carbon and mitigate GHG emissions from agriculture in Easter Canada, Agriculture, Ecosystems and Environment, 2006, p 117: 119-127.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES. Conservation du sol. [En ligne],
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/environment/bmp/afirstlook/conservation.htm>

PROGRAMME D'ATTÉNUATION DES GAZ À EFFET DE SERRE. Coupez la facture de carburant et respirez mieux, Avril 2006, 4 p.

STATISTICS CANADA. Conventional tillage: How conventional is it? [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/16-002-x/2008003/article/10688-eng.htm>

STATISTIQUE CANADA. Aperçu de l'agriculture, Canada et provinces. [En ligne],
<http://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/1/4182375-fra.htm>

THE GREAT DUST STORM (DUST STORM DISTASTER). Extrait de : Walter J. Stein, California and the Dust Bowl Migration, Westport, CT, 1974, pp. 13-14. [En ligne],
<http://www.geocities.com/Nashville/3448/disaster.html>

TOP CROP MANAGER. Carbon sequestration and carbon credits. [En ligne],
<http://www.topcropmanager.com/content/view/4240/67/>



HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)
- [Les réserves de biosphère : de quoi s'agit-il ?](#)
- [Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud](#)
- [Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishika: Le développement durable par la coopération.](#)
- [Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal](#)
- [Émergence](#)



Dossier | Les réserves de la biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne

Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud

Marie-Hélène Bérard, docteure en droit et chercheure pour l'Institut EDS de l'Université Laval

Sabrina Doyon, professeure agrégée au département d'anthropologie de l'Université Laval

Introduction

En contraste avec d'autres approches de protection de la biodiversité qui excluent les communautés locales des processus de gestion des ressources naturelles, le programme sur l'homme et la biosphère (MAB), créé en 1970 par l'UNESCO, reconnaît l'importance de prendre en compte les communautés locales dans les zones à protéger et propose de mieux concilier la conservation avec le développement économique et les valeurs culturelles. Une des plus importantes initiatives de ce programme est la mise sur pied du Réseau mondial de réserves de biosphère qui compte actuellement 531 sites dans 105 pays. Grâce à son approche intégrée, le modèle de réserve de biosphère détient une longueur d'avance sur les autres solutions préconisées pour répondre aux défis environnementaux des prochaines années, comme la préservation de la diversité biologique et la lutte aux changements climatiques. Mais encore faut-il que les

[« précédente](#)

1 / 11

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

d'une
écocitoyenneté
en milieu rural
sénégalais :
initiatives de
conservation de
la biodiversité
par
l'Association
Eannabara à
Missirah
(Région de
Fatick, Sénégal)

- Pour se
réconcilier avec
la nature



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud

Marie-Hélène Bérard, docteure en droit et chercheure pour l'Institut EDS de l'Université Laval

Sabrina Doyon, professeure agrégée au département d'anthropologie de l'Université Laval

Introduction

En contraste avec d'autres approches de protection de la biodiversité qui excluent les communautés locales des processus de gestion des ressources naturelles, le programme sur l'homme et la biosphère (MAB), créé en 1970 par l'UNESCO, reconnaît l'importance de prendre en compte les communautés locales dans les zones à protéger et propose de mieux concilier la conservation avec le développement économique et les valeurs culturelles. Une des plus importantes initiatives de ce programme est la mise sur pied du Réseau mondial de réserves de biosphère qui compte actuellement 531 sites dans 105 pays. Grâce à son approche intégrée, le modèle de réserve de biosphère détient une longueur d'avance sur les autres solutions préconisées pour répondre aux défis environnementaux des prochaines années, comme la préservation de la diversité biologique et la lutte aux changements climatiques. Mais encore faut-il que les différents intervenants apprennent à bien prendre en compte la complexité des dynamiques locales et des enjeux socio-économiques en présence.

Après avoir tracé les grandes lignes de l'encadrement juridique des réserves de biosphère, nous nous intéresserons à l'importance de la participation des populations locales pour fonder une gouvernance environnementale légitime, à partir de nos recherches sur le terrain à Madagascar et au Mexique.

Un encadrement juridique souple

Une réserve de biosphère est une aire naturelle utilisée pour promouvoir un meilleur équilibre entre les humains et la biosphère. Sa fonction est de protéger la biodiversité, favoriser le développement durable et soutenir la recherche et l'éducation. Les réserves de biosphère sont de véritables laboratoires d'expérimentation où sont testés de nouvelles connaissances scientifiques et de nouveaux modèles de gouvernance des ressources naturelles au sein d'écosystèmes diversifiés. Elles sont organisées en trois zones : une zone centrale protégée, une zone tampon où seules des activités compatibles, comme l'écotourisme, sont permises et une zone de transition où il est possible d'exploiter les ressources naturelles de manière durable.

L'encadrement juridique des réserves de biosphère est souple et repose sur la bonne volonté des États. Leur désignation est entérinée par le Conseil international de coordination du programme MAB, mais les procédures sont initiées à la demande des États. Les réserves de biosphère relèvent des États car ces derniers détiennent la pleine souveraineté sur leur territoire. Il existe toutefois des critères généraux qui doivent être respectés pour pouvoir faire partie du Réseau mondial de réserves de biosphère et ces critères sont précisés dans le Cadre statutaire qui a été adopté en 1995, lors de la Conférence générale de l'UNESCO à Séville. Le cadre statutaire détermine la procédure de désignation, d'appui et de promotion des réserves de biosphère. Si le cadre statutaire n'est pas un instrument contraignant, il n'en demeure pas moins que des mécanismes sont prévus pour inciter les États à se conformer aux critères généraux. Par exemple, un comité national doit s'assurer que les critères généraux sont suivis. De plus, un rapport périodique doit être produit par les autorités nationales et, sur cette base, des mesures correctives peuvent être recommandées aux États. Enfin, la révocation du statut de réserve de biosphère est également possible en cas de non conformité, bien qu'elle n'ait encore jamais été utilisée.

Le droit local comme appui

Le cadre juridique des réserves de biosphère est souple et permet aux pays d'adapter le modèle en fonction de leur situation socio-économique et des besoins locaux. Il leur permet également de développer leurs propres stratégies de régulation dans les zones désignées et même de s'appuyer sur les modes de régulation traditionnels des populations locales. Le site du littoral de Tuléar, au sud ouest de Madagascar, désigné « réserve de biosphère » en 2003, est le théâtre d'une expérience de gouvernance des ressources naturelles qui s'est méritée le prix Équateur du Programme des

Nations unies pour le développement en 2006. Dans la zone Nosy/Vé-Anakao, une association communautaire qui regroupe les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les collecteurs de produits halieutiques, les autorités locales, les agents gouvernementaux, de même que les ONG de conservation ont convenu ensemble de nouvelles règles de gestion des ressources naturelles afin de réduire les conflits et améliorer l'efficacité du système de gestion et de surveillance. Pour légitimer ces règles auprès des habitants, les organismes d'appui ont choisi d'utiliser une convention locale traditionnelle appelée Dina, perçue par les intervenants extérieurs comme ayant la capacité de responsabiliser les populations. Un Dina a donc été élaboré pour réglementer la gestion et l'utilisation de l'îlot/récif annulaire, et plus particulièrement les activités de pêche et les activités touristiques.

Ce n'est pas la première fois que les Dina sont utilisés par les autorités à Madagascar pour atteindre des objectifs environnementaux. Pendant la période coloniale, les autorités françaises utilisaient fréquemment les Dina pour forcer les paysans à faire des travaux de reboisement. Dans les années 1990, les Dina sont revenues en force dans le contexte de dégradation des forêts malgaches et des pressions des grands bailleurs de fonds pour décentraliser la gestion des ressources naturelles. L'État malgache a alors choisi d'utiliser ces conventions locales traditionnelles dans les contrats de transfert de gestion des ressources naturelles négociées entre les communautés locales et l'État. En utilisant les Dina, les autorités prétendent réconcilier le « légal » et le « légitime » et favoriser ainsi une gestion durable des ressources naturelles.

Il y a pourtant un net décalage entre ces nouveaux Dina utilisés par les autorités et les Dina endogènes qui existent depuis longtemps à Madagascar. Ces derniers sont utilisés par les populations locales pour établir des règles communes dans un but de cohésion sociale, d'entraide ou de sécurité. Il existe, par exemple, des Dina pour prévenir les vols de bœufs, pour mener à bien certains travaux collectifs ou pour encadrer le travail dans les champs. Ces Dina sont par essence quelque chose qui se forme en dehors de l'État pour répondre à des problèmes concrets que vivent les communautés. Si les Dina endogènes contribuent parfois à la protection des ressources naturelles, ils concernent rarement les ressources naturelles de façon détachée des autres aspects de la vie de la communauté. Ainsi, des chercheurs ont démontré que les nouveaux Dina reformatés en fonction des besoins du gouvernement ou des ONG en environnement n'ont pas beaucoup de légitimité auprès des populations car ils sont perçus « comme des interdictions, voire des contraintes venant de l'extérieur » (Razanabahiny 1995 :109). Les responsables villageois vont souvent les signer par peur de perdre des avantages économiques qui sont rattachés à leur adoption, mais les populations locales font la différence entre les « vrais » Dina et les Dina instigués par les « étrangers » et continuent d'obéir principalement à leurs propres Dina.

L'expérience de gouvernance des ressources naturelles dans la zone Nosy/Vé-Anakao est digne d'intérêt, mais l'utilisation des Dina pour encadrer la gestion des ressources naturelles est loin d'être une panacée. Nos travaux de recherche à Madagascar montrent qu'il ne suffit pas de reprendre certains éléments du droit traditionnel pour susciter l'adhésion des communautés locales aux objectifs de gestion durable de l'environnement. Ces règles traditionnelles sont enracinées dans un contexte social particulier et ne sont pas des artéfacts que l'on peut réinterpréter sans danger. Une récupération trop simpliste ou trop fonctionnaliste des institutions traditionnelles conduit le plus souvent à leur faire perdre leur légitimité auprès des populations. Nous avons constaté également que l'utilisation du droit traditionnel pour atteindre des objectifs environnementaux permet à certains acteurs, comme les ONG en conservation, d'interférer dans les régulations juridiques locales selon leurs propres logiques et leurs intérêts, ce qui ne favorise ni une gestion intégrée, ni la conservation des ressources naturelles.

Des solutions aux problèmes des populations locales?

La réserve de biosphère de Ria Lagartos (RBRL), située dans la péninsule du Yucatan au Mexique, comprend quatre communautés comptant environ 7000 habitants et fut accréditée par le programme de MAB en 2004. L'établissement de cette réserve se base sur des initiatives de conservation qui remontent à près de 30 ans ayant surtout porté sur la protection d'espèces aviaires, et principalement du flamand rose (*phoenicopterus ruber*). La mise en place de la RBRL correspond à une nouvelle approche étatique qui adhère désormais aux discours des grandes institutions internationales préconisant que l'amélioration des conditions de vies des populations locales, de même que la résolution des problèmes économiques, sociaux et environnementaux se fonde sur la conservation des ressources naturelles et la

décentralisation.

Selon les autorités, la RBRL contribuerait à résoudre l'impasse dans laquelle se trouve la région côtière du Yucatan, aux prises avec de graves problèmes de dégradation environnementale, à cause de la diminution dramatique de la pêche côtière, principal moteur économique de la région. Ainsi, différentes agences et programmes gouvernementaux, appuyés par des ONG locales et internationales, assurent le fonctionnement de la réserve, par laquelle transitent actuellement presque tous les fonds, les ressources et programmes d'aides disponibles pour la population, qu'ils soient liés à la conservation de l'environnement ou non. La RBRL devient ainsi une nouvelle plate-forme régionale du développement économique et social de la région.

Les habitants de la région sont invités à prendre part au fonctionnement de la RBRL. Cependant, cette participation est problématique pour plusieurs raisons. En premier lieu, la mise en place de la réserve s'est faite sans une consultation de la population, et sans tenir compte non plus de ses pratiques d'exploitation de l'environnement. Ainsi, nos recherches nous ont permis de constater que les objectifs de la réserve ne correspondent pas aux attentes et aux intérêts de la population, qui continue majoritairement de valoriser la pratique de la pêche. Un certain nombre d'individus maintiennent en parallèle une pratique d'agriculture sur brûlis de subsistance, de coupe de bois et de chasse. Ces activités sont désormais interdites dans le territoire de 60 000 ha de la réserve.

En fait, les agents de la réserve souhaitent que la population locale développe d'autres activités économiques en accord avec les objectifs de conservation de la réserve. Cependant les possibilités demeurent limitées : il y a bien quelques emplois contractuels, qui consistent principalement à surveiller les activités de braconnage et à nettoyer. Cependant, ces emplois sont peu nombreux (une dizaine tout au plus), ils sont saisonniers, peu rémunérés, et fortement tributaire des relations personnelles que les agents de la réserve entretiennent avec certains habitants des communautés. Ces emplois ne représentent pas une alternative économique structurante et viable dans la région, permettant de se substituer à la pêche, par exemple.

Par ailleurs, l'administration de la réserve valorise la mise en place de projets de développement durable par la population, mais encore ici, les options demeurent réduites. En effet, tous les projets qui impliquent l'exploitation du sol et un changement dans sa tenure sont prohibés, même s'ils s'inscrivent dans une logique de développement durable. C'est ainsi que, par exemple, un projet d'agriculture biologique de subsistance développé par un groupe de femme fut bloqué car il impliquait la culture d'une acre de terre dans le territoire de la réserve. La réserve interdit tout changement de statut dans l'utilisation des terres et n'offre aucune possibilité pour développer ce type de projet, qui permettrait pourtant d'offrir une alternative viable pour la population dans le respect du développement durable.

En fait, ce sont des activités de mise en valeur et de marchandisation de l'environnement qui sont privilégiées, principalement l'écotourisme, où la « nature » devient un musée vivant à découvrir. Cependant, deux défis demeurent avec ces initiatives d'écotourisme. Dans un premier temps, l'obtention des permis et la constitution des groupes écotouristiques sont des processus complexes, longs et onéreux dans lequel seulement une petite partie de la population des quatre communautés peut s'engager. De plus, la RBRL n'offre que très peu de soutien aux groupes qui souhaitent développer ces activités, un appui qui serait le bienvenu, entre autres pour faciliter la constitution des dossiers de candidatures à être soumis aux différents ministères concernés. Dans un deuxième temps, les groupes impliqués dans l'écotourisme se livrent une compétition féroce entre eux afin d'accaparer la clientèle, encore peu nombreuse. Cette compétition contribue à augmenter la différenciation socioéconomique et l'atomisation communautaire dans la région.

Enfin, l'implication de la population dans la RBRL est réduite dans la majorité des cas à sa participation à des ateliers éducatifs sur le développement durable et la biodiversité. Ces ateliers représentent davantage une manière d'inculquer une nouvelle rationalité, à travers le « bon usage » de l'environnement, qu'une véritable activité communautaire et participative. On constate ainsi que la réserve ne parvient pas à intégrer de manière constructive la population dans son fonctionnement, n'incitant pas cette dernière à mettre de l'avant le modèle de gestion de la réserve. De plus, selon l'approche de décentralisation dans laquelle s'inscrit le développement de la RBRL, celle-ci se substitue de plus en plus à la gouvernance étatique, sans qu'elle ait été choisie démocratiquement par la population, et n'offre pas de solutions véritables aux problèmes de la région. Cette situation est causée entre autres par les mécanismes paternalistes de fonctionnement de la réserve, par le peu de soutien et de valorisation porté aux initiatives locales et par l'absence

d'activités et de projets structurants pour les communautés qui leur permettraient de participer, de s'approprier la réserve de biosphère, garantissant ainsi sa pertinence et sa légitimité.

Conclusion

Le concept de réserve de biosphère a évolué au cours des années. Il suscite aujourd'hui beaucoup d'espoir afin de concrétiser le développement durable et de permettre de trouver des solutions créatives à la dégradation de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques. Le droit local peut contribuer à favoriser ces dimensions à condition que ce qu'il signifie pour les populations soit bien compris. Il ne doit pas être instrumentalisé pour atteindre des objectifs définis par des intervenants extérieurs. La légitimité des nouveaux espaces de conservation doit, en plus de résonner dans le droit local, trouver une pertinence et un sens dans les pratiques et les discours quotidiens des habitants des réserves de biosphère. La portée de ces espaces ainsi que leur bon fonctionnement n'est possible que si elle implique une véritable participation des habitants. La mise en place mécanique d'une réserve de biosphère sur un territoire régional ne garantit pas cette participation. Pour contribuer à l'émergence de nouvelles formes de gouvernance environnementale, les réserves de biosphère doivent prendre en compte les représentations sociales et les valeurs qu'accordent les populations locales à l'environnement.

Pour en savoir plus

Doyon, S., A. Guindon et C. Leblanc, « Descentralización, Regionalización y Atomización en Río Lagartos, Las Coloradas y el Cuyo: Prácticas y Políticas de las Comunidades del Oriente de Yucatán », dans J. Fraga, G. Villalobos, S. Doyon y A. García (eds.) : *Gobernanza Costera en México, Descentralización y Manejo Ambiental en la Península de Yucatán*. CRDI, Ottawa, Plaza y Valdes Editores, pp. 195-210 (sous presse).

Doyon S. «La construcción social del espacio: el caso de la reserva de la biosfera de Ria Lagartos, Yucatán, México» Dans Beltran O. Pascual J.J. Vaccaro I. (coord.), *Patrimonialización de la naturaleza: el marco social de las políticas ambientales*, FAAEE, 2008.

Doyon, S. et J. Fraga, « Desarrollar una área marina protegida : Iniciativa local, retos institucionales y transformaciones sociales en Mexico» dans José Pascual Fernández et David Florido del Corral (dir.), *Protegiendo los recursos? Áreas protegidas, poblaciones locales y sostenibilidad*, Actes du colloque ASANA, 2005.

Fraga, J. et al., « La pesca en Yucatán : De la abundancia a la escasez, a la fragilidad de las estructuras institucionales » dans J. Fraga, G. Villalobos, S. Doyon y A. García (eds.), *Gobernanza Costera en México. Descentralización y Manejo Ambiental en la Península de Yucatán*. CRDI, Ottawa: Plaza y Valdes Editores, pp.147-164 (sous presse),

Fraga, J., 2006, « Local Perspectives in Conservation Politics: The Case of the Ría Lagartos Biosphere Reserve, Yucatán, México », (2006) 74 *Landscape and Urban Planning* 285-295.

Gezon, L.L. et Freed, B.Z., «Agroforestry and Conservation in Northern Madagascar: Hopes and Hinderances» (1999) 3(2) *African Studies Quarterly*, en ligne,

Henkels, D. « A Close-Up of Malagasy Environmental Law » (2002) 3 *Vermont Journal of Environmental Law*

Muttenger, F. L'aménagement négocié des forêts à Madagascar : règles, organisation et apprentissage collectif, communication aux Vèmes Journées scientifiques « Economie de l'environnement et développement », Montréal, 27-28 septembre 2001.

Razanabahiny, V., *Le Dina : convention entre les membres de communautés villageoises, cas de la réserve naturelle intégrante d'Andohahelo Tolagnaro*, Mémoire de CAPEN, Filières Lettres Malagasy, 1995.

UNESCO, Biosphere Reserves, Paris, UNESCO, 2004.

UNESCO, Plan d'action de Madrid

UNESCO, La Stratégie de Séville & Le cadre statutaire du réseau mondial de réserves de biosphère, Programme sur l'Homme et la biosphère, Paris, UNESCO, 1996



UQCN | sensible à tous les milieux

HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)

- [Les réserves de biosphère : de quoi s'agit-il ?](#)
- [Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud](#)
- [Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishka: Le développement durable par la coopération.](#)
- [Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal](#)
- [Émergence](#)



Dossier | Les réserves de la biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne

Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishka: Le développement durable par la coopération.

Jean-Philippe L. Messier, directeur de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka

À travers le réseau international, le défi à relever pour chacune des réserves de la biosphère consiste à établir une collaboration effective avec une variété de partenaires clés par rapport aux enjeux de développement durable de la région. Alors que les partenariats entre groupes environnementaux, sociaux

et académiques sont bien établis dans la plupart des Réserves de la biosphère, l'implication des milieux des affaires, politiques, des Premières Nations et particulièrement le milieu industriel privé, demeure beaucoup plus difficile.

Paru en 2007, le rapport technique de l'UNESCO «Environnement et développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère» soulève cette difficulté. Pourtant, par son importance économique et ses impacts environnementaux, le secteur privé, et plus particulièrement les industries lourdes (mines, foresterie, production d'énergie, métallurgie, etc), sont des intervenants de première ligne en matière de développement durable dans plusieurs parties du Canada et du monde.

Le réseau privilégie la notion de partenariats entre toutes les sphères de la société, incluant le milieu privé. Ceci afin de focaliser sur le fait que les

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

d'une
écocitoyenneté
en milieu rural
sénégalais :
initiatives de
conservation de
la biodiversité
par
l'Association
Eannabara à
Missirah
(Région de
Fatick, Sénégal)

- Pour se
réconcilier avec
la nature



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan Uapishka: Le développement durable par la coopération.

Jean-Philippe L. Messier, directeur de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka

À travers le réseau international, le défi à relever pour chacune des réserves de la biosphère consiste à établir une collaboration effective avec une variété de partenaires clés par rapport aux enjeux de développement durable de la

région. Alors que les partenariats entre groupes environnementaux, sociaux et académiques sont bien établis dans la plupart des Réserves de la biosphère, l'implication des milieux des affaires, politiques, des Premières Nations et particulièrement le milieu industriel privé, demeure beaucoup plus difficile.

Paru en 2007, le rapport technique de l'UNESCO «Environnement et développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère» soulève cette difficulté. Pourtant, par son importance économique et ses impacts environnementaux, le secteur privé, et plus particulièrement les industries lourdes (mines, foresterie, production d'énergie, métallurgie, etc), sont des intervenants de première ligne en matière de développement durable dans plusieurs parties du Canada et du monde.

Le réseau privilégie la notion de partenariats entre toutes les sphères de la société, incluant le milieu privé. Ceci afin de focaliser sur le fait que les Réserves de la biosphère modernes ne sont pas que de simples véhicules de conservation, mais qu'elles incluent aussi la dimension humaine, elles favorisent le développement régional responsable, le renforcement des capacités et la création de richesses sociales. Ce sont des territoires qui relèvent le grand défi de la durabilité par le dialogue.

C'est sous cet angle que l'UNESCO attribue aujourd'hui le statut de réserve de la biosphère. L'UNESCO honore ainsi des communautés qui font un effort majeur en ce sens, exprimant le souhait de devenir un modèle en la matière et présentant la démarche pour y parvenir. C'est donc à la communauté de prouver, devant la prestigieuse organisation internationale, la valeur de leur candidature, de rencontrer les exigences et de passer avec succès les évaluations qui s'y rattachent.

Réseau canadien

Au Canada, 15 réserves de la biosphère ont été établies. Elles sont situées en Colombie-Britannique (Mont Arrowsmith et Clayoquot Sound), en Alberta (Waterton), en Saskatchewan (Redberry Lake), au Manitoba (Riding Mountain), en Ontario (Littoral de la Baie Georgienne, Escarpement du Niagara, Long Point et l'Arche de Frontenach), au Québec (Mont St-Hilaire, Lac St-Pierre, Charlevoix et Manicouagan-Uapishka), en Nouvelle-Écosse (Soutwest Nova) et au Nouveau-Brunswick (Baie de Fundy).

Toutes ces Réserves de la biosphère sont le fruit d'une initiative locale développée sans aide gouvernementale directe. Elles sont le reflet d'une forte responsabilisation et implication du milieu face aux différents questionnements qui sous-tendent l'avenir de la région. Ainsi, à l'échelle du pays, les raisons qui ont motivé ces communautés à passer par le processus d'obtention du statut sont aussi diversifiées que les types d'enjeux qu'elles abordent au quotidien. De la foresterie industrielle jusqu'au développement communautaire, de la production métallurgique à la conservation de la biodiversité, de l'agriculture à grande échelle à la négociation visant l'innovation corporative, les différents comités gestionnaires des Réserves de la biosphère relèvent des défis contemporains et complexes.

En somme, ces comités sont au centre d'un réseau interrégional et multisectoriel, et tentent de créer un modèle intégrateur des dimensions éthiques, sociales, économiques et environnementales. Ils sont au cœur de projets d'où émergent de nouvelles solidarités et qui apportent fierté et prospérité à la communauté.

Pour y arriver, la Réserve de la biosphère s'intéresse aux aspects sociaux du développement: la concertation. À ce chapitre, le Canada a conçu un outil nommé «Plan de coopération» qui structure la façon de travailler de la communauté dans le cadre de la Mission et de la Vision de la Réserve. Le plan aide à renforcer les réseaux locaux et la capacité communautaire à aborder les enjeux qui la concerne à long terme, enjeux qui sont très souvent au-delà de la portée d'un seul intervenant, en donnant une vue d'ensemble et en permettant des actions communes.

Les réserves de la biosphère sont basées sur une approche volontaire et non-législative. Le facteur clé de la réussite au Canada réside dans l'accès aux tables de planifications territoriales. Cet accès devient un nœud de réseau entre les secteurs de l'environnement et les opérations industrielles par exemple, et permet d'acheminer les préoccupations de l'un vers l'autre. Il se fait catalyseur de changement.

La communication entre les Réserves et l'échange d'expertises locales sont assurés par l'Association canadienne des Réserves de la biosphère (ACRB), une organisation à but non-lucratif, incorporée en 1997, et formée pour offrir du support aux Réserves de la biosphère du pays et permettre l'éclosion de projets communs.

Exemples concrets – Manicouagan-Uapishka

Désignée en 2007, la réserve de Manicouagan-Uapishka est la plus jeune réserve de la biosphère du réseau canadien. D'une superficie de 55 000 km², soit plus étendue que le Costa Rica, elle jongle avec une économie largement dominée par l'industrie lourde de première transformation, une communauté autochtone présentant des indicateurs sociaux forts préoccupants et en pleine négociation de leurs droits ancestraux, une absence d'université dans la région impliquant un exode massif des jeunes, un tourisme de masse en plein essor et une préoccupation citoyenne face à l'environnement à renforcer.

Le Plan de coopération de Manicouagan-Uapishka a permis de signer une entente formelle avec un industriel forestier pour la préservation des paysages en forêt boréale, tout en y intégrant une dimension faunique en lien avec le caribou des bois, une espèce menacée présente sur le territoire.

La Réserve a souvent transmis des informations de nature cartographique ou autre aux intervenants de son réseau pour éviter que certaines activités, comme l'exploration minière, compromettent les efforts de conservation effectués par un autre groupe comme l'industrie forestière par exemple. Aussitôt informés, ces deux secteurs industriels ont mis en commun leurs initiatives, qui sont alors devenues complémentaires au lieu de se nuire.

Pour remplir sa mission de développement durable et susciter un changement véritable, la réserve Manicouagan-Uapishka travaille avec une soixantaine d'organisations impliquées dans le développement régional. Elle a adopté une forme de gouvernance ouverte impliquant un maximum d'intervenants. Ces derniers travaillent actuellement à l'adoption d'une Charte de coopération sur le Développement durable pour la région, dont le contenu (principes et critères) sera adapté aux réalités locales, mais inspiré des grands efforts internationaux de réflexion (travaux du Programme des Nations Unies sur l'Environnement, Déclaration universelle sur les droits de l'Homme, par exemple).

La Charte deviendra la base conditionnelle d'adhésion à un processus de labellisation pour de larges secteurs de l'économie locale. La Réserve met ainsi en place un agent motivateur visant l'amélioration des pratiques, par lequel les entreprises participantes peuvent revendiquer l'adhérence aux principes de la Réserve de la biosphère. Elle propose aussi un accompagnement technique dans la démarche. Régionalement, la Réserve de la biosphère crée ainsi un environnement favorable à un effort généralisé de développement durable et propose un mécanisme pertinent et rassembleur pour y parvenir.

Un réseau mondial de sites d'excellence

L'une des principales motivations de Manicouagan-Uapishka et de beaucoup d'autres Réserves de la biosphère à obtenir le statut de réserve est d'entrer dans un vaste réseau international de sites qui, à l'échelle du monde, constitue un outil important pour réfléchir et appliquer le développement durable dans une multitude de contextes.

Ainsi, ces communautés accèdent à une vaste bibliothèque d'expériences du réseau mondial qui favorise le partage d'expertises entre les Réserves sur la base d'enjeux communs, ayant pour objectif de s'inspirer des modèles existants lorsque possible, ou de mettre en place et partager de nouveaux modèles lorsque nécessaire.

Pour Manicouagan-Uapishka, cette adhésion permet de matérialiser des projets de collaboration avec d'autres territoires ayant des enjeux de développement locaux semblables (foresterie, hydroélectricité, présence autochtone, etc) tels que la Russie et les pays d'Europe du Nord.

L'éloignement de cette Réserve des centres urbains provoque un isolement qui est durement ressenti par les jeunes de la région. Le réseautage avec la communauté mondiale permet une ouverture sur l'horizon international et brise cet isolement. Il permet de partager les savoirs locaux et génère un sentiment d'appartenance. Manicouagan-Uapishka crée actuellement des partenariats avec l'Afrique francophone et l'Europe afin d'offrir une plateforme de réseautage interactif par le web et des stages internationaux pour les jeunes du CEGEP de la région.

De grands espoirs de changements locaux et globaux

Basées sur une approche coopérative volontaire et utilisant une prestigieuse désignation internationale comme socle sur lequel asseoir une collaboration effective dans une région donnée, les Réserves de la biosphère sont donc des initiatives locales prenant racine dans la volonté de diversifier les options pour l'avenir et de favoriser l'ouverture sur le monde.

Les Réserves de la biosphère se positionnent comme accompagnatrices du changement et comme un catalyseur des initiatives allant dans le sens de ses valeurs. Une question s'impose alors : pouvons-nous faire les choses autrement?

La réponse est oui nous le pouvons. Nous pouvons faire mieux et nous devons nous adapter à un contexte local et mondial qui demande que soient intégrées les valeurs environnementales, sociales et économiques. Cette adaptation ne peut se faire que par une réflexion et une participation collégiale de l'ensemble des utilisateurs concernés : décideurs, citoyens, élus, utilisateurs, exploitants, groupes d'intérêts, etc. C'est sur cette base que doit être relevé le défi de la durabilité.

C'est un défi de taille et les Réserves de la biosphère sont convaincues que pour le relever il faut suivre la voie adaptative et collaborative du développement durable. Face aux actuelles crises internationales qui touchent quelque uns des aspects les plus fondamentaux de l'humanité, le monde doit trouver la prospérité dans l'innovation sociale et corporative.

Pierre Dansereau, illustre écologue du Québec disait que « nos seules faillites sont celles de l'imagination ». À l'échelle du monde, le vaste Réseau des Réserves de la biosphère travaille et offre des solutions qui reflètent notre responsabilité commune d'imaginer et d'agir.

Note: Ce texte a été écrit en 2008, certains partenaires ont changés depuis.



HIVER 2010

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Tribune](#)
- [Les réserves de biosphère : de quoi s'agit-il ?](#)
- [Le rôle des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère dans les pays du Sud](#)
- [Les réserves de la biosphère au Canada et l'exemple de Manicouagan](#)
- [Uapishka: Le développement durable par la coopération.](#)
- [Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal](#)
- [Émergence](#)



Dossier | Les réserves de la biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne

Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal

Aboubakry Kane, Union mondiale pour la nature (UICN)

Petite histoire de l'écotourisme au Sénégal

Dans le processus de développement encore timide de l'écotourisme au Sénégal, on peut distinguer deux périodes principales, à savoir avant et après 1996. Avant 1996, aucun travail de conception et de production d'un produit éco touristique n'a été mené. Seule l'exploitation de quelques

été menée. Seule l'exploitation de quelques attractions éco touristiques, naturelles et ou culturelles, disponibles et accessibles aux hôteliers et à quelques guides indépendants existait. On notait aussi l'absence d'organisation à tous les niveaux pour la promotion et l'exploitation du Sénégal en tant que destination éco touristique.

La promotion d'activités éco touristiques qui procède par une implication effective des populations locales favorisant l'amélioration de leurs moyens d'existence et qui contribue à une meilleure conservation des divers écosystèmes constitutifs du pays est encore à l'état embryonnaire au Sénégal. Les premières tentatives d'une telle démarche pour la conception et la valorisation de produits éco touristiques de qualité démarrèrent réellement en 1996 par l'UICN avec la réserve de biosphère de

[« précédente](#)

1 / 12

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

d'une
écocitoyenneté
en milieu rural
sénégalais :
initiatives de
conservation de
la biodiversité
par
l'Association
Eannabara à
Missirah
(Région de
Fatick, Sénégal)

- Pour se
réconcilier avec
la nature



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2010 | Vol. 6, No. 3

Écotourisme dans les réserves de biosphère : l'expérience du Sénégal

Aboubakry Kane, Union mondiale pour la nature (UICN)

Petite histoire de l'écotourisme au Sénégal

Dans le processus de développement encore timide de l'écotourisme au Sénégal, on peut distinguer deux périodes principales, à savoir avant et après 1996. Avant 1996, aucun travail de conception et de production d'un produit éco touristique n'a été mené. Seule l'exploitation de quelques attractions éco touristiques, naturelles et ou culturelles, disponibles et accessibles aux hôteliers et à quelques guides indépendants existait. On notait aussi l'absence d'organisation à tous les niveaux pour la promotion et l'exploitation du Sénégal en tant que destination éco touristique.

La promotion d'activités éco touristiques qui procède par une implication effective des populations locales favorisant l'amélioration de leurs moyens d'existence et qui contribue à une meilleure conservation des divers écosystèmes constitutifs du pays est encore à l'état embryonnaire au Sénégal.

Les premières tentatives d'une telle démarche pour la conception et la valorisation de produits éco touristiques de qualité

démarrèrent réellement en 1996 par l'UICN avec la réserve de biosphère de Djoudj. Cet effort fut poursuivi par l'UICN dans la réserve de biosphère du Delta du Saloum où d'autres acteurs se sont engagés, tels que DPN, WAAME, JICA, PGIES et OCEANIUM (1). Pour réussir l'introduction de l'écotourisme dans le tissu socio économique local des sites ciblés, ces interventions ont défini la problématique du développement de l'écotourisme dans les réserves en menant une réflexion sur les finalités, les objectifs, les stratégies, le développement d'outils et de méthode mais aussi par l'inventaire et la caractérisation des potentialités éco touristiques, ainsi que la conception, la validation et le test participatif de produits éco touristiques.

Le Sénégal à une population dont les moyens d'existence sont fortement dépendants des ressources naturelles

La population africaine est essentiellement rurale. En 2005, elle avoisinait les 460 millions de personnes en zone rurale et les projections pour 2025 sont de 560 millions de ruraux.

Le Sénégal, avec environ 11 480 000 habitants en 2007, présente 55 % de population rurale et n'échappe pas à la règle selon laquelle l'économie de cette frange est caractérisée par des activités liées essentiellement aux ressources naturelles. Malheureusement ces ressources se dégradent continuellement à cause de la démographie, de la dimension de plus en plus commerciale de l'exploitation et de différents facteurs naturels dont la sécheresse.

Les écosystèmes du Sénégal sont fortement dégradés et font face à des sollicitations multiples et élevées

Le Sénégal a assisté à une fragilisation progressive de ses écosystèmes par la récurrence des sécheresses et l'augmentation des prélèvements par une population de plus en plus nombreuse et qui croît au taux annuel de 2,5 %. Cette fragilisation était d'autant plus préoccupante que les moyens techniques et financiers de lutte pour inverser les tendances régressives faisaient défaut à cause des politiques de restriction budgétaire qui ont diminué les effectifs, la logistique et les budgets de fonctionnement de l'administration technique en charge des RN. Ainsi, en trente ans, le Sénégal a perdu environ 60 % de sa superficie forestière.

Le dispositif institutionnel et réglementaire de gestion des RN au Sénégal est inadapté à l'ampleur du problème et aux enjeux nouveaux (objectifs du millénaire et pauvreté ; décentralisation ; gestion intégrée, etc.)

Le Sénégal est un des rares pays de l'Afrique de l'Ouest qui disposait depuis des décennies d'un service public pour la gestion des ressources naturelles (Service des Eaux et Forêts et/ou des Parcs Nationaux ; Pêche ; Élevage). L'approche fondée sur la protection totale des ressources était devenue inadaptée. De cette politique de mise en réserve totale pour la sauvegarde des ressources naturelles, ont résulté des rapports conflictuels entre une administration avec une fonction de police dominante, jalouse de ses prérogatives et décidée à faire appliquer la loi, et des populations frustrées d'être spoliées et réfractaires à la réglementation.

L'évolution sur le plan international du concept "protection de la nature" auquel s'est substitué le concept "Conservation" qui postule une mise en valeur, un développement des ressources naturelles prenant en compte les besoins des générations actuelles et futures, a inauguré une ère de dialogue et de concertation avec les populations riveraines pour asseoir une gestion concertée et participative. Elle a ainsi contribué à une décentralisation poussée par un transfert de compétences dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux collectivités locales à partir de 1996.

Le Sénégal possède des potentialités touristiques et écotouristiques considérables mais mal exploitées

La part de l'Afrique dans le tourisme mondial est très faible comparée aux énormes potentialités qu'elle recèle. Avec 700 km de côtes, 3 750 heures d'ensoleillement annuel, des zones naturelles et culturelles très diversifiées, un réseau d'aires protégées riches en faune, etc. le Sénégal a bien des atouts pour se positionner en tant que destinations touristique et éco touristique.

Le milieu rural constitue le lieu où la nature conserve son aspect le plus original et son caractère le plus sauvage. Il est donc moins touché par les différentes formes d'agression causées par l'industrialisation et l'urbanisation galopante.

Au total, ce sont treize zones géographiques qui peuvent constituer des pôles de développement éco touristique. Le Sénégal dispose de parcs et de réserves nationales et privées dont certaines jouissent d'un statut international de Réserve de Biosphère et /ou de Site Ramsar. Ces zones totalisent 1,5 million d'ha, soit 8 % de la superficie du territoire national.

Avec 200 milliards de dollars de recettes en 2003, le tourisme représente la deuxième source de devises au Sénégal derrière la pêche. Près de 75 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects sont créés par ce secteur. C'est un tourisme tourné vers une clientèle internationale où la France est le principal marché pourvoyeur. Il est aussi dominé par le balnéaire et les affaires avec une concentration à Dakar, sur la Petite Côte dans la région de Thies, les régions de Saint Louis et de Casamance.

Ecotourisme et réserves de biosphères au Sénégal : le vécu

Le Sénégal dispose de quatre réserves de biosphères. Ainsi, à l'instar de la plupart des pays pauvres, le Sénégal signe et ratifie la plupart des conventions et protocoles internationaux pour bénéficier surtout des retombées financières liées à leur application. Cependant, ne disposant pas toujours de l'expertise technique nécessaire, la signature de ces accords internationaux demeure lettre morte. Dans le cadre des réserves de biosphères, l'UICN a appuyé l'Etat du Sénégal pour la mise en œuvre de l'approche réserve de biosphère, dans une démarche globale s'inspirant entièrement de la réalité sur le terrain, tout en respectant les principes stratégiques « conservation-développement ». Le grand défi de cet exercice est d'expérimenter des approches, des

méthodologies et des outils pour gérer la biodiversité du site, tout en réconciliant les intérêts des différents acteurs. Comme pour les activités de conservation et d'éco développement des réserves de biosphères de Djoudj et du Delta du Saloum, la stratégie globale qui a permis d'initier l'écotourisme a été mise en œuvre en trois étapes.

Parvenir à un consensus global sur l'état des lieux pour réussir une planification et mise en œuvre participatives

Le processus de formulation d'un plan de gestion a été conduit selon une approche participative impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs sur le terrain que sont les gestionnaires des parcs, les populations vivant autour des parcs, les autorités locales, régionales et nationales, et les institutions de recherche sénégalaises et étrangères. Le diagnostic environnemental, l'état des lieux sur les ressources et les activités socio économiques ont permis, couplés à des concertations à tous les niveaux (villages, filières d'exploitation, autorités locales, services techniques locaux), un consensus sur l'analyse des problèmes, sur les objectifs à atteindre et sur un véritable partage de l'information et de la prise de décision. Ce résultat a permis l'identification et la mise en œuvre de projets pilotes de démonstration aussi bien pour la conservation que pour le développement. Cela s'est accompagné d'une amélioration du cadre institutionnel et organisationnel local grâce à la création d'un cadre de concertation à l'échelle de la réserve de biosphère mais aussi de comités villageois pour l'environnement, pour l'écotourisme, etc. Différentes études ont permis d'identifier les contraintes suivantes au développement de l'écotourisme :

- Le statut social très dévalorisé des métiers du tourisme qui sont associés à une dégradation des mœurs ;
- L'état de certaines infrastructures et logistiques (ponton, piste, pirogue) ;
- L'hygiène et la salubrité dans les villages, car ces derniers constituent généralement une étape importante dans les circuits ;
- Le manque de connaissances des sites et de leur valeur patrimoniale par les populations ;
- L'investissement de départ lourd pour les populations ;
- La dégradation des sites à valeur ecotouristique (amas coquilliers ; sites de nidification ; frayères de certaines espèces) ;
- L'absence de vision commune ;
- Le faible niveau d'éducation de la population locale, d'autant plus que certains des métiers de l'écotourisme (guidage et gestion) requièrent un niveau minimal d'éducation pour leur apprentissage ;
- La méconnaissance des acteurs du tourisme et des avantages de l'écotourisme.

Durant cette phase, les populations ont bénéficié de beaucoup d'information sur l'écotourisme et de formation sur l'éco guidage.

La deuxième étape a consisté à poursuivre les investigations pour approfondir les connaissances sur certaines ressources et filières et à renforcer les activités pilotes de démonstrations avec l'appui de l'équipe de mise en œuvre du Plan de gestion et les experts du Parc. C'est durant cette phase que les premiers circuits éco touristiques ont été mis en place et que des comités ont été formés pour leur gestion. Ces derniers ont bénéficiés d'équipements, tel que des calèches ou des pirogues de ballade, de formation et de documentation sous forme de manuels.

Enfin, la dernière étape s'est déroulée sur la base d'un projet entièrement consacré au développement de l'écotourisme conçu grâce aux informations et analyses réalisées ainsi qu'à l'analyse des activités pilotes déjà menées et consacrées à l'écotourisme. Dans un contexte où l'écotourisme est une activité nouvelle, peu connue et ne bénéficiant pas de préjugés favorables, un des soucis principaux est d'inscrire la dynamique enclenchée dans la durée. D'où la pertinence des travaux complémentaires menés à trois niveaux.

Concevoir et aménager des écoroutes

D'abord il y a eu la création massive de circuits dits « villageois ». Ces derniers ont été équipés non seulement de moyens logistiques tels que VTT, téléphones portable, pirogues et calèches de ballade, gilets de sauvetage, équipements de pique-nique, mais aussi de cases d'accueil écotouristiques ayant des fonctions multiples (buvette, bureau pour le comité de gestion, boutiques d'art, cours de percussions et de tresses africaines, etc.) Beaucoup de ces circuits ont été équipés de pontons et de quais qui ont un impact social et sécuritaire important. La mise en place de ces pontons et une formation adéquate des opérateurs touristiques privés a favorisé l'adhésion de ces derniers au processus en tant que partenaires commerciaux. Le village insulaire de Bettenty a bénéficié d'un système test d'assainissement solide avec la construction d'incinérateurs et l'équipement de matériel de nettoyage et d'évacuation. Ce système a permis la création de trois emplois rémunérés avec les cotisations mensuelles de chaque maison. Ces circuits ont été rétrocédés aux villages bénéficiaires à travers un protocole et un comité formé de 5 à 7 personnes choisies en assemblée villageoise. Les membres de ces comités ont été formés sur différents modules liés à l'écotourisme et on leur a remis des documents de cours et des études pour qu'ils puissent continuer leur auto apprentissage. Les recettes issues de l'exploitation de chaque circuit sont réparties en trois parts : 60 % servant à la rémunération du comité de gestion, 15 % destinés à l'entretien et au renouvellement du matériel et les 25 % restants reviennent au village sous forme de fonds local pour l'environnement. Ce fonds est destiné à financer des activités liées à la conservation et à la restauration de l'environnement mais aussi des équipements et infrastructures villageoises communes.

Promouvoir l'écotourisme comme levier de développement local

Les réserves de biosphères couvrent des vastes zones comprises dans les terroirs des collectivités locales. La réserve de biosphère

du Delta du Saloum s'étend sur 334 000 ha alors que le noyau, qui est le Parc, ne fait que 70 000 ha. Pour permettre une intégration adéquate et durable de l'écotourisme dans les plans locaux de développement, qui sont les outils de pilotage du développement local sous l'autorité du conseil rural ou communal, l'inventaire et la caractérisation des potentialités écotouristiques ont été faites et restituées aux responsables du développement local. Les collectivités locales ont aussi travaillé au projet pour la mise en place d'aires marines protégées communautaires, de forêts communautaires avec des conventions locales de gestion et des comités de surveillance. Des campements écotouristiques ont vu le jour et ont été cédés aux collectivités locales avec le même système de répartition des recettes appliqué aux circuits. Ces efforts menés au niveau des villages et collectivités locales ont été renforcés par des concertations à l'échelle des réserves de biosphères pour la définition participative et consensuelle d'une vision écotouristique. Ces concertations et l'implication des cadres de concertations à l'échelle des réserves de biosphères et des différents comités ont permis de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de masse autour des enjeux liés à l'écotourisme.

Développer l'écotourisme

Le Sénégal est un grand pays de tourisme, mais il n'est pas encore une destination éco touristique. La stratégie adoptée a contribué à l'émergence d'un écotourisme approprié dans les réserves de biosphères qui favorise la valorisation des biens et services sans prélèvement, mais surtout en prenant en compte les considérations environnementales. De plus, les activités génératrices de revenus initiées sont rétrocédées aux populations par des comités qu'elles ont elles-mêmes créé et que le projet a rendus opérationnels grâce à des formations et des équipements.

La démarche employée prouve que l'introduction d'une activité nouvelle, qui bénéficie d'une faible considération sociale, peut réussir et voir son statut social amélioré grâce à une approche participative non exclusive, basée sur l'amélioration des connaissances des populations, leur responsabilisation pour choisir les circuits et les gestionnaires et leur encadrement rapproché avec une capacitation conséquente.

Le travail participatif de toutes les catégories sociales et socio professionnelles a permis de réduire l'indifférence face à l'exploitation abusive et de mesurer la valeur patrimoniale des ressources. Cela a aussi permis de faire émerger ou de renforcer des liens sociaux ou socio-économiques entre les comités villageois, éco touristiques, de salubrité, etc. Ces liens sont essentiels pour la prise en charge les préoccupations communautaires liées à l'environnement et à la conservation.

En plus des efforts déjà faits pour réaliser des choix pertinents d'objectifs, d'activités et de stratégies d'intervention, ce genre d'initiative nécessite le soutien des activités d'exploitation des circuits par un encadrement rapproché et soutenu. Cet encadrement est nécessaire pour établir et rendre opérationnel les liens fonctionnels entre les comités de gestions des circuits et les autres acteurs principaux, mais surtout pour éviter les émergence de conflits lors des phases de démarrage, car ceux-ci sont généralement porteurs de germes d'échecs s'ils ne sont pas traités à temps.

Note

(1) Direction des Parcs Nationaux ; West African Association for Marine Environment ; Japanese International Cooperation Agency ; Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal et OCEANIUM= ONG locale

